

# Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppet

---

Numéro 51 ~ Novembre 2022

# Laissons Faire

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque

Comité d'honneur :

**Christian Michel**, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

**Robert Leroux**, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

**Gérard Minart**, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

**David Hart**, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

**Mathieu Laine**, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po.

**Philippe Nemo**, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

**Alain Laurent**, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

**Frédéric Sautet**, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

**Emmanuel Martin**, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

**Guido Hülsmann**, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

**Cécile Philippe**, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

**Henri Lepage**, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

**Thierry Afschrift**, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

# *Laissons Faire*

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

51<sup>ème</sup> Numéro ~ Novembre 2022



Sommaire :

ÉTUDES	Louis-Paul Abeille (1719-1807), par Benoît Malbranque.	5
TEXTES	La Russie et les États-Unis au point de vue économique, par Gustave de Beaumont (1854).	21
	L'amortissement de la dette est-il préférable à la réduction des impôts ? (Société d'économie politique, réunion du 5 janvier 1877).	38
RECENSION	François Etnier, <i>Catholiques et économistes. Leurs controverses depuis la Révolution</i> , Classiques Garnier, 2022.	49



# Louis-Paul Abeille (1719-1807)

par Benoît Malbranque

**ABEILLE, LOUIS-PAUL (1719-1807).** *Économiste défenseur du libre-échange, allié de Vincent de Gournay puis physiocrate jusqu'en 1768.*

[Considérations générales sur la physiocratie.] La physiocratie, première école de pensée économique de l'histoire, traîne derrière elle une réputation contrefaite, improprie à sa mobilisation dans un débat d'idées. Présentée comme une secte toute centrée autour de son maître à penser, François Quesnay (auteur du *Tableau économique*), elle est censée avoir développé comme principe structurant l'idée passablement égratignée depuis de la productivité exclusive de l'agriculture, fondée sur la notion obscure du « produit net ». Cette représentation a peut-être le mérite d'être aisément assimilable par le plus médiocre des lycéens de France, pour qui l'on s'en tient là, à titre de point d'histoire. Mais cette description reste décevante ; toute étude un peu attentive l'embarrasse et la met à mal. Louis-Paul Abeille, notamment, qui a laissé une œuvre assez volumineuse, ne croit pas devoir s'arrêter une seule fois pour traiter de la productivité unique des terres — conviction dont je crois il n'était pas l'adepte — et il ne parle jamais le langage du « produit net ». De même, il ne cite pas une seule fois le *Tableau économique* de Quesnay, sur lequel on peut douter qu'il ait jamais porté les yeux, comme le suggérerait d'ailleurs la lecture d'une lettre privée du marquis de Mirabeau. (Lettre à Charles de Butré, 16 décembre 1777, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 12101, f°11 ; *New and unpublished material*, p. 60-62.)

Dans l'ambition de saisir la portée de la contribution libérale des physiocrates, la synthèse des différentes sensibilités du courant est impossible à mener et n'aboutit qu'à des déceptions et à des erreurs. L'étude de l'œuvre seule de François Quesnay nous dessert plus encore, en prêtant à des confusions déplorables : car son libéralisme — quand libéralisme il y avait — ne reposait pas sur les mêmes fondements, et il n'aboutissait pas aux mêmes prescriptions que chez d'autres auteurs plus vigoureux, mais moins célèbres, comme Abeille.

Peut-être cet adversaire des privilèges n'aurait admis qu'en maugréant celui qui lui attribue la première place dans tous les dictionnaires spécialisés, faits et à faire. Mais d'abord son nom, qui peut faire sourire, est très courant en Provence (Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, t. I, 1903, p. 16). En outre, loin de jeter dès l'abord une touche d'érudition sur ce Dictionnaire, qui serait comme une couche superficielle de métal précieux sur de la plus vile matière, son nom permet de jeter sur le groupe physiocratique une lumière nouvelle, et d'associer à l'héritage conjoint qu'ils ont légué, une défense rigoureuse et entière de certains aspects majeurs de la pensée libérale moderne, tels que le libre-échange ou l'impossibilité du planisme.

[Sources pour la connaissance d'Abeille] Pour conduire cette étude, j'aurais recours, à défaut de meilleures sources, au corpus des ouvrages imprimés d'Abeille, tel que j'ai pu le reconstituer, en élaguant certains titres non signés, dont la paternité me semblait

douteuse ou fausse, et en intégrant d'autres écrits anonymes pour lesquels je puis fournir de bonnes preuves. Cette entreprise préalable s'avère d'autant plus nécessaire ici, qu'à l'instar de Vincent de Gournay, son premier mentor, Abeille œuvrait davantage dans la vue du bien public que pour la célébrité, et ayant achevé de fortes études il se mettait peu en peine de les livrer à la publicité. (*Biographie toulousaine*, t. I, 1823, p. 468) J'aurais eu plaisir à mobiliser en outre le travail d'un biographe sérieux, si un historien avait jamais eu l'idée de consacrer ses recherches à ce personnage oublié : et c'est ce que je voudrais faire dans une édition prochaine, si entre temps un volontaire s'y dévoue. Enfin, la ressource des archives personnelles de l'auteur m'est également refusée, l'enquête généalogique que j'ai menée ne m'ayant pas permis encore de retrouver les plus lointains descendants de l'auteur, ni *a fortiori* de mettre la main sur ses papiers, dont je perd la trace au XIX<sup>e</sup> siècle, quand la veuve du chevalier de Livois, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi sous Louis XVI, et petit-fils d'Abeille, en fait un usage en communiquant sa correspondance avec Voltaire, pour une édition de *Lettres inédites* qui parut en 1826.

Les quelques documents d'archives dont je puis disposer — une lettre au chevalier Turgot (frère de l'économiste et ministre), aux Archives nationales, et une correspondance avec le physiocrate Dupont de Nemours, partie des papiers de celui-ci conservés aux États-Unis — ne font que renforcer cette conclusion générale, qu'au sein de la galaxie physiocratique Louis-Paul Abeille œuvra, lui aussi, de manière individuelle, agitant de préférence certains thèmes et traitant les questions majeures de l'époque, comme la liberté du commerce des grains, d'une manière assez singulière.

[Importance d'étudier chaque physiocrate] Même pour les personnalités majeures de cette soi-disant école, le ralliement à la physiocratie n'a jamais été un embrigadement. L'abbé Baudeau, écrivain prolifique, mais en mal de célébrité, eut le bon sens d'accepter le patronage d'un homme aussi bien établi auprès du pouvoir de Versailles que Quesnay, et après quelques aménagements doctrinaux il poursuivit dans la voie de ses anciens travaux, mais avec le succès en plus. Dupont de Nemours, de même, vogua librement, sous l'impulsion d'abord de Quesnay, puis de Turgot, qui l'entraîna finalement assez loin du port. François Quesnay ne diffusant pas, malgré son autorité, ses doctrines dans les petites écoles, les penseurs qui vinrent à lui furent toujours des hommes faits. (Je néglige ici les femmes, avec lesquelles il aimait à causer, y compris d'économie rurale, mais qui ne laissèrent guère de trace dans l'histoire de la pensée.) Aussi la trajectoire première qu'ils ont prise, soit dans leur éducation, soit dans le début de leur carrière d'écrivain, a compté dans l'appréciation et l'appropriation qu'ils ont chacun faite de la doctrine de Quesnay et a conditionné le concours, empressé ou modéré, qu'ils ont donné aux entreprises de leurs collègues physiocrates.

[Le premier bagage intellectuel d'Abeille] De même, Louis-Paul Abeille entra dans le giron des physiocrates avec des compétences juridiques solides, une tête raisonneuse, et surtout une grande capacité à observer, à synthétiser et à résumer.

Le bagage théorique qu'il apporta lors de son ralliement, vers 1762-1763, est crucial pour la compréhension de sa trajectoire ultérieure et du message propre qu'il a voulu porter. Il peut être retrouvé par l'analyse de ses premiers écrits, qui forment pour ainsi dire deux ensembles : la première partie, qui consiste en des travaux de nature professionnelle, pendant ses années au Parlement de Bretagne, à Rennes ; la seconde, où l'on peut regrouper ses publications de nature économique, composées sous l'égide de Vincent de Gournay.

[Abeille compilateur au Parlement de Bretagne] En 1745, l'avocat général chargea le jeune Abeille de compiler les registres secrets du Parlement depuis sa création ; on lui alloua 1000 livres par an pour ce travail. De cette « Table raisonnée » en douze fort volumes manuscrits, on peut consulter une copie aux archives départementales de Rennes (1 Bb 863-875). Malgré sa jeunesse, Abeille non seulement parvint à mener à bien cette entreprise titanesque — ce sont 1350 articles ou chapitres, certains couvrant jusqu'à 250 pages, qui synthétisent 368 registres — mais il y déploya un grand luxe d'organisation : la synthèse des délibérations est organisée par matière ; des sommaires individuels sont portés en ouverture des articles, et répétés dans les marges ; enfin il est joint des extraits textuels, pour faciliter l'étude. Rien n'a été négligé par celui qu'un historien local nomme « le diligent Abeille ». (Xavier d'Haucourt, « Autour du Parlement de Bretagne, l'avocat Abeille et 'La Table raisonnée des Registres du Parlement depuis sa création jusqu'en 1750' », *Annales de Bretagne*, t. 45, n° 3-4, 1938, p. 374.) Son caractère viril et sévère, dont nous ne manquerons pas de retrouver la trace plus tard, s'aperçoit aussi dans certaines notes. Lors des affrontements de la Ligue, un Parlement hétérodoxe siégea quelques mois, remplissant deux registres, et de ces délibérations il ne pourrait être question ; Abeille en informe le lecteur de manière lapidaire : « Il n'y a point de Registres cotés 72 ni 75. » (Table, etc., « Catalogue des Registres Secrets du Parlement »). De même, à propos d'une création d'office, qui après force revendications fut rachetée par les États, Abeille note dédaigneusement : « L'Édit de 1709 crée un office d'Abienneur ; on ne l'a point vu. » (Table, etc., chapitre « Abienneur ».)

Après ce premier projet titanesque, Louis-Paul Abeille prépara encore, de manière assez similaire, un travail qui cette fois-ci fut publié (en 1757), et qui porte le titre de *Table raisonnée des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes du roi, enregistrés au Parlement de Bretagne, depuis sa création jusqu'en 1750, avec une notice des établissements, constitutions et ordonnances des ducs de Bretagne, et des ordonnances, édits et déclarations des rois de France depuis Charles VIII jusqu'à la création du Parlement*. Cette synthèse documentaire, dont on peut consulter avec délectation un exemplaire dans la réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale — luxueusement relié, largement couvert d'or, et imprimé sur le plus beau papier, l'ouvrage est peut-être le plus imposant que j'aie jamais tenu entre mes mains — fait état à nouveau des compétences synthétiques du compilateur, qui sait s'assimiler une matière et la dominer malgré sa rigidité ou son étendue.

J'ajoute à titre d'information biographique, que le premier travail de compilation a vraiment lancé la carrière d'Abeille : ce breton d'adoption, qui pouvait tirer parti du réseau de connaissances de son père, architecte et ingénieur, installé dans la province depuis 1730, n'en devait pas moins donner par lui-même des motifs à son avancement. D'ailleurs l'entourage familiale était d'une aisance bornée et son capital de connaissances paraît avoir été limité : les registres paroissiaux de l'église Saint-Germain de Rennes montrent que la grande majorité des parrains choisis par Louis-Paul Abeille pour ses enfants étaient illettrés. Mais dès l'affaire de la compilation lancée, cet homme était placé, il avait ce qu'on appelait alors un « état » — raison pour laquelle, pour le dire en passant, écrire « État » pour signifier la puissance politique, n'est pas s'agenouiller servilement, mais distinguer les choses. Enfin ce n'est pas un hasard si les cinq enfants — ou plutôt six, car l'un est décédé au bout de quelques semaines — que lui donna sa femme (Marie Berthelot) naquirent à partir de 1745, date du début de son travail et du bon versement des termes. (Registres paroissiaux de Saint-Germain ; B. A. Pocquet du Haut-Jussé, *Visites et excursions à Rennes et aux alentours*, 1974, p. 76) Le dernier dont j'ai connaissance, Jean-Louis Abeille, est né en 1757, et bien plus tard il obtint

la survivance des places de son père, en 1783 et 1788. Mme Abeille est morte en 1758 ; son mari eut des deuxième noces à Paris en 1769, lorsque, bon parti, il eut troqué ses travaux économiques pour une place confortable dans l'administration. De même il a bien marié ses filles.

[Premières productions économiques sous l'égide de Gournay] Mais c'est assez parler de la première carrière d'Abeille, et des compétences qu'il y acquit : nous pouvons en venir au premier cercle intellectuel dans lequel il évolua. Sans être le plus indépendant des hommes, Abeille ne fut jamais à proprement parler un écolier ou un disciple, mais obtint par la force des choses deux mentors. Le second est connu ; mais Quesnay prenait en réalité la suite du patronage de Vincent de Gournay (1712-1759), grand agitateur d'idées, aux ambitions réformatrices, et dont le slogan « laissez faire, laissez passer », dont on trouve des traces plus confuses qu'espéré dans ses écrits, ne donne pas la pleine mesure de sa pensée, plus modérée, plus consensuelle aussi, malgré sa puissance et son influence historique. Au cours de la décennie 1750, Gournay fut à l'avant-garde d'une entreprise de publication sans commune mesure, qui mobilisa un grand nombre de littérateurs dans l'espoir de porter un programme de réformes économiques par l'intermédiaire d'un corpus d'ouvrages nouveaux ou traduits de quelques bons auteurs européens. L'idée, d'abord formulée par un autre, de constituer une « Société d'agriculture, du commerce et des arts » en Bretagne — c'est-à-dire une association qui ait pour objet l'étude des faits économiques locaux, car les arts correspondent à l'artisanat et à l'industrie naissante — trouva en lui un partisan et un facilitateur. Il offrit ainsi une première opportunité à Louis-Paul Abeille de s'illustrer et d'approfondir sa connaissance des mécanismes économiques et sociaux. Associé pour la ville de Rennes, puis secrétaire, Abeille fut chargé d'assurer la composition d'une œuvre collective, les *Corps d'observations*, à laquelle il semble avoir très largement contribué, si l'on en croit une lettre qu'il écrivit à Dupont de Nemours, en lui prêtant un exemplaire en 1769. (Lettre du 20 février 1769 ; Hagley, Winterthur Manuscripts, W2-1573.)

[Observations économiques sur la Bretagne et prescriptions générales] Cet ouvrage officiel, dont il fut publié deux volumes (1760, 1762), paraît peu estimé par les historiens. Les observations contenues dans ce texte sur les produits agricoles, les matières ouvragées, les procédés de fabrication ou de culture, sont en effet datées et n'offrent de prime abord à la curiosité mal aiguillée qu'un médiocre intérêt. Toutefois, les faits économiques locaux sont l'occasion pour Abeille — et les co-rédacteurs qui ont partagé anonymement sa tâche — de faire des remarques dignes d'un habile théoricien. Ainsi, la discussion sur le commerce des chapeaux de castor, qui arrête les rédacteurs pendant trois pages, et qui ne devrait pas nous passionner, se résume en vérité à la discussion de son principal obstacle, à savoir le privilège de la Compagnie des Indes. Or ce privilège, est-il dit, « produit l'effet inséparable de tout exclusif. En écartant la concurrence, il cause la rareté, et par conséquent le surhaussement du prix de la matière. Par contre-coup l'industrie s'en ressent ; les fabriques sont moins nombreuses, et elles vendent plus cher, parce qu'elles vendent moins et avec moins de concurrents. » (*Corps d'observations de la Société d'agriculture, du commerce et des arts, établie par les États de Bretagne*. Années 1757 et 1758, Rennes, 1760, p. 38.) Ici comme ailleurs, le propos se voulait généraliste, mais découlait d'une discussion de détail. Nous retrouverons le modèle de cela ailleurs, dans le premier comme dans le second volume. Ici, une discussion sur les maîtres teinturiers débouche sur la condamnation générale des corporations, qui ruinent toute industrie par leurs privilèges et se ruinent elles-mêmes en procès, et aux-

quelles on ne peut subsister trop tôt une liberté du travail qui permettra de faire refluer le travail en France. (*Corps d'observations*, Années 1759 et 1760, Rennes, 1762, p. 299-303.) Là, le compte rendu du début de la fabrication d'une certaine espèce de drap, engagée sous l'impulsion des États, est l'occasion de souligner que le premier frein à la substitution par les fabricants de cette nouvelle production à celle dont ils conservaient l'habitude, était non pas l'esprit de routine, mais bien la crainte de plus fortes impositions, s'ils fabriquaient de plus belles étoffes, et le propos aboutit ainsi à réclamer des dégrèvements et une fiscalité plus incitative (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 31). La question spéciale des inspecteurs contrôleurs des toiles fabriquées, permet encore à Abeille de critiquer en général toute réglementation parasite. « De tous les fardeaux », écrit-il, « le plus onéreux, c'est l'exécution des règles auxquelles nos manufactures sont asservies. L'inspection d'abord rigoureuse, a été forcée d'abandonner la loi qui la dirigeait, parce que cette loi détruisait ce qu'elle paraissait devoir conserver et même améliorer. Elle eût enfin anéanti l'objet sur lequel s'exercent les inspecteurs. Des paysans, des journaliers se sont vus assujettis à exécuter des règlements de plus de cinquante articles, qu'ils n'étaient pas en état de lire. Quand ils les auraient lus et même étudiés, ils n'auraient pu les exécuter, parce que tout y est ordonné jusqu'aux choses les plus étrangères, et quelquefois les plus contraires à la bonne fabrication. Les fautes les moins répréhensibles, et celles qu'on a envisagés comme les plus graves, sont punies des mêmes peines, et ces peines sont toujours cumulées. Celui qui ne se conforme pas au règlement dans les choses qui tiennent le moins à sa profession, voit confisquer sa toile ; elle doit être coupée de deux en deux aunes, et il doit payer l'amende. Enfin on ne trouve rien dans ces règlements qui puisse encourager ou éclairer le fabricant ; chaque article semble n'appartenir qu'à un code pénal. Aussi y a-t-il beaucoup d'articles qui ne s'exécutent plus ; mais ils existent encore. Ainsi l'inspection est devenue un tribunal rigoureux, un tribunal arbitraire. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 345-346.) Sur cette même question des toiles, la liberté accordée à quelques ports du royaume seulement est critiquée comme insuffisante. « La liberté d'exporter par où l'on veut, et souvent où l'on peut, devrait être générale. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 343.) Et quant aux toiles peintes, dont la vogue est alors si grande, il est demandé aux États de Bretagne d'insister pour faire obtenir la liberté d'imprimer sur le lin, en considération des grands avantages qu'aurait cette branche de commerce pour la province. (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 36-37).

En conclusion de certaines discussions de détail, ou par touches successives, un programme théorique se dévoile donc. Plus que la libre pêche du hareng, ou l'impression des toiles de lin, Abeille plaide pour des grandes notions générales comme la liberté du travail ou la liberté du commerce, et les arguments qu'il développe précautionneusement viennent renforcer ces causes-là. Car les données économiques sont dominées par des lois générales, et des principes toujours les mêmes s'appliquent aux diverses manifestations du travail humain. Les subventions publiques à l'industrie, par exemple, ne sont pas néfastes dans le cas seul de la fabrique de toiles sur la mode étrangère, écrit Abeille. « En général la Société croit qu'on ne doit s'occuper de grands établissements qu'avec beaucoup de circonspection. Ceux qui se sont formés, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, sont encore aujourd'hui les plus utiles à l'État. Lorsqu'on a voulu forcer la nature, et réaliser rapidement de vastes projets de manufactures, on n'a pu les soutenir qu'à force d'argent, de grâces et de privilèges. Ces bienfaits sont autant de moyens d'exclusion pour ceux qui ne peuvent les obtenir. On a fondé et protégé de grands établissements, dans l'espérance de se procurer un grand commerce ; c'était tarir

la source même du commerce, qui est la concurrence. » (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 262-263.) De même, « la Société regarde comme un principe universel, que tout commerce qu'on délivre d'entraves, s'étend de lui-même, et que son accroissement n'a de bornes que l'impossibilité de la consommation, ou l'épuisement de la matière sur laquelle il s'exerce. » (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 228-229.)

La grande question de la liberté du commerce des grains, majeure et presque centrale durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est elle-même abordée que par l'intermédiaire des faits. Après avoir visité la province de toutes parts, Abeille peut soutenir que l'agriculture de la Bretagne est en souffrance. Or la principale cause de ce dépérissement, explique-t-il, est à trouver dans l'absence de liberté du commerce des grains, laquelle supprime la ressource d'une vente abondante, et déprécie ainsi la valeur de cette production : c'est la ruine du laboureur, qui ne peut retirer ses frais de culture. En bornant les débouchés, les restrictions au libre commerce des grains renferment le cultivateur dans un horizon médiocre, où il se complait. De même qu'un tisserand qui ne pourrait fournir qu'aux clients de sa ville, ne fabriquerait pas au-delà de leurs besoins, de même le cultivateur, incapable de vendre sur le marché du monde, limite ses ambitions à une récolte qui nourrira les siens et sa petite collectivité. En conséquence, Abeille plaide, dès le premier volume, pour une liberté « entière » du commerce des grains. (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 102) Au-delà des arguments de la théorie, qui lui paraissent « incontestables », et auxquels il renvoie — citant l'*Essai sur la police des grains*, par Claude-Jacques Herbert [1753] —, l'expérience lui paraît encore donner des preuves solides. (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 111) Ce qu'exactlyment il faut entendre, par une liberté « entière », Abeille l'explique dans le second volume : « La liberté dont on parle ici, ne peut avoir de bons effets, qu'autant qu'elle sera sans restrictions et sans limites. Si elle n'est qu'instantanée ; si même on n'a pas une entière sûreté qu'elle sera permanente, le commerce des grains ne se fera que par secousse, et pour ainsi dire, par convulsions. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 168-169.) Aussi il réclame « une loi authentique et perpétuelle sur la liberté d'exporter les grains hors du royaume » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 172.) Il demande même que la Bretagne obtienne la concession de cette liberté pour que l'essai de la liberté du commerce soit tenté en petit, pour que ses effets en soient jugés. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 179.)

Les leçons de l'expérience, mobilisées sans précision dans le premier volume, sont également approfondies dans le second. Les nations qui jouissent de la libre exportation, écrit Abeille, ne connaissent pas les disettes et font présumer par leurs succès que les mêmes causes seraient suivies en France des mêmes effets. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 178.) Le succès, chez elles, repose une base inébranlable : l'intérêt. Car quand les lois auront disparu de l'arène du commerce des grains, restera encore l'intérêt personnel des hommes, mobile structurant et fructueux. « L'intérêt qui veille sans relâche à l'exportation de notre superflu, parce qu'il est à bon marché, et à l'importation du nécessaire, parce que la vente en est sûre et avantageuse, n'a pas besoin d'être dirigé par des lois. C'est l'esprit d'intérêt dont le commerce est animé, à qui il faut abandonner le soin de nous tenir dans ce milieu favorable, qui seul peut enrichir le cultivateur, le propriétaire, et l'État même. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 177.)

Certaines recommandations ou discussions de ces deux ouvrages s'écartent peut-être des bornes du libéralisme tel qu'il est généralement entendu, ou du moins elles empruntent parfois des chemins contournés ou controversés. En particulier, est le mal courant de l'agronomie officielle. Malgré des intentions bienveillantes et un savoir cer-

tain, quoiqu'en construction, l'agronomie péchait en effet fréquemment dans ses conséquences pratique, quand ses recommandations étaient mal comprises, mal appliquées, ou même quand elle joignait à de bonnes observations quelques considérations fallacieuses. En parlant de huit livres de graine de trèfle comme la quantité à semer, la Société de Bretagne négligea, elle aussi, les différences de terrain et oubliait de mettre en garde contre une application automatique de sa prescription, et dans le deuxième volume Abeille présentera sur cela des excuses. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 15.)

Plus grave, dans l'optique qui nous intéresse, Abeille troque parfois son libéralisme pour un volontarisme léger, lorsque les circonstances lui paraissent l'exiger. En cela, certes, il fait corps avec toute la pensée libérale française du XVIII<sup>e</sup> siècle, même la plus audacieuse. On a rappelé par exemple sa critique des encouragements, faits sur fonds publics, à l'artisanat et au commerce : elle est puissante. En agriculture, toutefois, il recommande la distribution gratuite de certaines graines, qui permettra à quelques agriculteurs d'expérimenter sans risque ni dépense personnelle les bienfaits éventuels d'une culture nouvelle. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 75-76.) Et admettant, avec beaucoup de lucidité, qu'une partie de ces subsides tomberont nécessairement dans de mauvaises mains, et seront employés à perte, Abeille n'en rejetait pas pourtant son précepte, arguant que l'aumône elle-même n'est pas toujours utilisée à bon escient par les pauvres, que les particuliers généreux ne continuent pas moins, et avec raison, de secourir. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 77.) Je laisse à d'autres à juger si l'on doit juger de même la proposition faite par Abeille d'exempter de la dîme pendant vingt ans sur les terres nouvellement défrichées, pour accélérer la mise en culture de la Bretagne, sur ce point très en retard. (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 60.) Un dernier point ne portera toutefois pas à contestation, c'est la demande d'une extension de la durée des baux agricoles. Les *Corps d'observations* notent en effet que des baux de courte durée font obstacle au progrès de la culture : le cultivateur, dont l'horizon est extrêmement borné, ne songe pas à améliorer la terre ou à tenter des expériences en grand dont lui-même ne profiterait pas ; il s'abandonne à la routine, et n'ayant pas intérêt à rien tenter dans la dernière année de son bail, il épuise le sol tant qu'il peut et laisse une terre à son successeur où il y a proprement tout à faire. Pour remédier à cette durée trop courte, il n'est pas question cependant de règlements d'autorité : Abeille demande simplement l'autorisation pour les parties de stipuler librement une durée plus longue que neuf années. « Cette loi serait une faveur pour ceux qui voudraient en profiter », écrit-il, « et n'apporterait aucune contrainte à ceux qui ne sauraient pas tirer parti d'une liberté si avantageuse. Permettre d'affermir pour dix-huit et vingt ans, ce n'est pas l'ordonner. Les personnes qui entendraient le mieux leurs intérêts, feraient de longues fermes. Les autres continueraient à suivre l'usage ruineux d'affermir leur bien pour neuf, pour six, et même pour trois ans. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 211.)

[Le cas de l'*École d'agriculture* (1759)] Un livre anonyme, qui eut un certain retentissement, parut en 1759 sous le titre d'*École d'agriculture* ; il fut longtemps attribué à l'agronome Duhamel du Monceau, sans preuve solide toutefois. Tout récemment, Jean Boulaïne, l'éminent historien de l'agronomie, a mené sur le sujet de patientes recherches : il écarte naturellement la piste de Duhamel du Monceau — « ce n'était ni le style », écrit-il, « ni la technique de rédaction de Duhamel du Monceau qui faisait tout autre chose à cette époque » — et il propose comme le plus raisonnable une attribution « au groupe de Gournay ». (Jean Boulaïne, *Éléments d'histoire agricole et forestière*, L'Harmattan, 2010, p. 56-57) Mais il me semble qu'au cours de sa démonstration il a touché la vérité sans la voir. L'*École d'agriculture* est en partie un éloge, accompagné de nombreux faits

précis, de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne, qui venait d'être fondée : à l'évidence le livre devait provenir d'un de ses associés ou de ses initiateurs. Boulaine écarte Gournay comme improbable, et je le fais aussi : d'abord on ne reconnaît pas précisément sa marque ni ses idées de prédilection dans ce texte ; ensuite, on sait qu'en 1758 il abandonna sa charge dans l'administration, miné qu'il était par la maladie qui allait l'emporter l'année suivante. Or le livre fut écrit en septembre 1758 et le privilège est de décembre 1758. On pourrait supposer encore le marquis de Turbilly, mais Boulaine prouve bien qu'il était encore très jeune alors, et n'avait pas la culture économique et financière déployée dans le livre. (Ibid, p. 57) Restait encore Abeille, le secrétaire de la Société : mais ici Boulaine n'a pas conclu, après avoir fourni toutefois un argument assez fort. Les extraits des registres de la Société, insérés dans le livre, explique-t-il, n'ont pu être dressés qu'en recopiant les originaux, et il fallut bien qu'Abeille, secrétaire, donna son accord. (Ibid, p. 55) En vérité il n'est pas difficile de prouver qu'il en fut l'auteur principal, sinon unique. D'abord l'ouvrage commence par une courte compilation d'extraits d'ouvrages qui présentent l'agriculture comme la base du commerce et de l'aisance, et l'auteur dit qu'il pourrait remplir un gros volume de cette compilation, tant la matière est abondante (*École d'agriculture*, 1759, p. 9) ; et il ajoute dans la même veine que « si on faisait un recueil de toute ce que des gens de bien ont dit de l'agriculture, dans des livres où ils ne traitent pas spécifiquement de cet art, mais où ils cherchent seulement à indiquer par occasion les sources de la félicité publique, on serait tout étonné de voir tant d'honnêtes gens, de si bons esprits, se réunir sur un objet si important, si négligé. Peut-être que cet étonnement produirait quelque fruit. Ce recueil serait plus généralement utile que les catalectes, sentences et extraits des Anciens, qu'on a tant multipliés à la renaissance des lettres. Comme je ne puis donner ce recueil et que j'en suis fâché, j'espère qu'on me pardonnera mes citations. » (p. 10) À la fin du livre, on donne même un recueil des principaux compte-rendus publiés dans les journaux après la création de la Société de Bretagne. Déjà on reconnaît Abeille : les tables raisonnées lui ont monté un peu à la tête. On pourrait aussi étudier un autre registre de preuve, grâce aux faits mobilisés dans la démonstration : ainsi, quand l'auteur veut donner des exemples du zèle des provinces pour les progrès de la prospérité publique, il vient les chercher en Languedoc (Abeille est né à Toulouse), et en Bretagne (il y réside alors). (Ibid, p. 32)

Voyons donc un peu ce livre, dont la paternité ne peut faire de doute. S'il vante la création de la Société de Bretagne, c'est pour une pluralité de raisons : d'abord les ouvrages théoriques des agronomes ne seront jamais lus que par une poignée de bons citoyens, qui d'ailleurs mettent rarement la main à la charrue ; ensuite un corps constitué officiellement en impose plus aux cultivateurs, prisonniers de la routine, que des agronomes particuliers ; enfin les cultivateurs assez dévoués pour tenter des expériences, manquent de fonds et se rebutent après les premiers échecs : ces essais réussiraient-ils, qu'ils se perdraient pour le public, faute d'un centre unique de réunion (Ibid, p. 26, 45, 88-89 et 96-97, 103) Il faut donc multiplier les sociétés économiques sur le modèle de celle de Bretagne, et entretenir dans chaque province cette *école d'agriculture*, sorte de terrain d'essai, pour expérimenter les nouvelles cultures et préparer des progrès nombreux. Cela revient à donner à l'État un rôle d'impulsion, qui tranche un peu avec le libéralisme le plus orthodoxe. C'est la manie de l'époque, qu'on blâmera avec raison. Elle découlait de l'état véritablement déplorable des campagnes : la tâche à accomplir paraissant immense, on doutait de ses propres forces, en un temps où les forces de l'association n'existaient que virtuellement. Abeille parle avec émotion, dans une note

de ce livre, du défi qu'il s'agissait de relever, et l'on comprend mieux, à le lire, pourquoi c'est à l'État, plutôt qu'aux particuliers, qu'il a préféré s'abandonner. « J'ai traversé deux fois leur province [la Bretagne] dans toute sa longueur et par des routes différentes. C'est un spectacle affligeant que la quantité immense de terres incultes qu'on y rencontre. J'oserais presque assurer que tout le cœur de la Bretagne est en friche, et que la partie cultivée, qui ne va pas à la moitié, n'est qu'une ceinture qui entoure la stérilité même. » (Ibid, p. 68) Il n'en demeure pas moins que le programme de régénération des campagnes passe aussi, chez Abeille, par la liberté. D'abord sa société économique n'est pas un bureau administratif qui forcera le cultivateur et exercera sur lui un « pouvoir despotique » : ce sera seulement un organe d'expérimentations et de conseils, et il prend soin de le remarquer, contre les prétentions extravagantes de quelques écrivains. (Ibid, p. 177-178) Surtout, dans une très belle page, Abeille fait remarquer que la culture n'augmentera pas, quel que soit le zèle de ces Sociétés, si la liberté « pleine et entière » de l'exportation des grains n'est pas donnée, et que de même l'agriculture ne fera que dépérir, si la fiscalité désincitative continue de sanctionner le cultivateur intelligent qui fait des tentatives et s'enrichit. (Ibid, p. 119)

[L'entrée dans de nouveaux cercles, 1761-1763] En écrivant en 1761 un *Épître sur l'agriculture*, Voltaire venait de prouver un goût marqué pour les matières que couvrait le premier volume des *Corps d'observations*. Abeille se décida donc à lui envoyer un exemplaire, que le philosophe de Ferney salua chaleureusement, par deux lettres successives. (*Correspondance de Voltaire*, éd. Th. Besterman, lettres D9571, vol. 106 ; D9613, vol. 107 ; et D10745, vol. 109). Son réseau de connaissances s'étendait. Bientôt on le verra correspondre avec le chevalier Turgot (lettre du 30 mars 1763, Archives nationales, 745AP/34, dossier 31757-1779.) Déjà il connaissait les écrits issus du groupe de Gournay, qu'il cite à travers quelques pages de ses premières productions, comme l'*Essai sur la police des grains*, par Claude-Jacques Herbert (1753), ou l'*Essai sur la nature du commerce en général* (1755), par Richard Cantillon, dont Gournay venait d'assurer la publication après une diffusion manuscrite qui durait depuis la mort de son auteur. Le moment où il allait entrer en contact avec les premiers fondateurs de l'école physiocratique ne pouvait plus être repoussé.

Deux décès précipitèrent son émancipation du premier cercle dans lequel il avait jusqu'alors évolué : le premier, celui de sa femme, en 1758 ; le second, intervenu l'année suivante, qui frappa la pensée libérale française elle-même, en enlevant le talent précoce et vivifiant de Vincent de Gournay. Dès lors un rapprochement d'avec le groupe, de plus en plus constitué, des physiocrates, n'apparaissait pas comme une manœuvre inutile. Son entrée dans ce dernier cercle fit semble-t-il la satisfaction de François Quesnay. Quoique nouvellement entré, il obtint rapidement « un des premiers rangs parmi ses disciples les plus favorisés », d'après le rapport de Dupont de Nemours, dans ses mémoires autobiographiques. (*Collected works of Dupont de Nemours*, vol. I, p. 112).

[Sa collaboration avec les physiocrates] De la collaboration d'Abeille avec les physiocrates, entre 1763 et 1768, naquirent plusieurs ouvrages ou textes fugitifs, dont le succès fut important, et qu'on retrouve cités (ou pillés) par tous les bons auteurs économiques jusqu'à la Révolution. Les *Réflexions sur la police des grains*, une brochure parue en mars 1764, eut même l'honneur de paraître trois mois plus tard dans une traduction espagnole commissionnée par le roi Carlos III (*Gaceta de Madrid*, n°24, 12 Juno 1764), sous le titre *El trigo considerado como genero comerciable* [Le blé considéré en tant que matière de commerce]. J'ai donné l'ensemble de ces textes dans une édition des *Écrits physiocrates* d'Abeille, et quiconque voudrait en obtenir la liste exhaustive doit s'y reporter. J'ai

quant à moi pour tâche plus essentielle de dégager les principes libéraux soutenus par l'auteur.

[Résumé de ses principes] L'entreprise en est facilitée à la fois par la grande cohérence dogmatique de ce penseur fécond, bon observateur, prompt à saisir les grandes trajectoires, et ferme sur les principes, mais aussi par le petit nombre de sujets sur lesquels, poussé par l'actualité et par le programme de publication entérinée par Quesnay, il s'est aventuré pendant quelques années à donner ses vues. On retrouve même à plusieurs endroits de ses œuvres, toutes de circonstance, pour ainsi dire, des brefs essais de généralisation dogmatique. Ainsi, dans la petite étude qu'il a consacrée aux « effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété » (1765), et dont l'objet immédiat est de demander la liberté de la fabrication des eaux-de-vie de cidre et de poiré, il donne au croisement d'une page la synthèse de son programme économique libéral — ce que le *Mercur français* remarqua, d'ailleurs, et publia à part (Août 1765, p. 90). « On peut réduire », écrit-il, « à un très petit nombre les principes qu'on doit regarder comme immuables entre des hommes réunis par le désir et l'espérance d'augmenter leur bonheur et leur sûreté. Peut-être se convaincraient-on par l'observation et la méditation, que les maximes les plus avantageuses aux grandes sociétés se réduisent aux trois principes suivants : 1° Les droits de la propriété doivent être inviolables, excepté dans le cas unique où l'intérêt de tous exige le sacrifice des intérêts particuliers. 2° Les privilèges exclusifs, surtout en fait de culture et de commerce, ne peuvent appartenir à aucun particulier, à aucun corps, parce qu'ils attaquent les droits constitutifs de la société et de la propriété. 3° Les richesses nationales dépendent du commerce intérieur et extérieur de ce qui est dans l'État, l'intérêt général demande que le commerce acquière toute l'étendue dont il est susceptible, par les facilités accordées à la circulation et à l'exportation. » (*Effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété, etc.*, 1765, p. 4-5.) Un résumé plus succinct encore de sa doctrine est fournie par les mots de Thomas Legendre, négociant de Rouen, en réponse à Colbert, et qu'Abeille cite à la fin de sa première brochure sur le commerce des grains, comme un condensé de sa politique : Laissez-nous faire. (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 23.)

[Sa défense du libre-échange] L'argumentaire qu'il exposa au fil de ses différentes productions physiocratiques, peut être rappelé sommairement. Lorsque des barrières réglementaires empêchent la circulation libre des grains, les provinces que touchent de mauvaises récoltes ne peuvent être secourues par celles qui jouissent d'une relative abondance. Le royaume entier se démène donc dans une situation perpétuellement instable, où tantôt la cherté fictive, tantôt un bon marché forcé, cause la ruine des cultivateurs. Le peuple, qui soutient les prohibitions par crainte du pain cher, obtient des fluctuations plus pernicieuses encore, tant pour lui-même que pour les agriculteurs, qui ne couvrent pas leurs frais. Au contraire, la liberté du commerce permet d'établir le prix juste des marchandises, et le secours sans cesse possible des nations étrangères garantit stabilité et rémunération sur le marché des grains. Elle pousse aussi à l'amélioration des cultures, en ouvrant la voie à l'enrichissement et aux débouchés.

Cependant, ce qu'il importe surtout de qualifier, est la portée précise de ce libre-échange d'Abeille, car le libéralisme est traversé, au XVIII<sup>e</sup> siècle et plus encore au XIX<sup>e</sup> siècle, par des réclamations sensiblement diverses, les unes modérées, les autres radicales, sur cette question précise. Comme on l'a aperçu déjà dans ses premiers écrits, produits dans l'entourage de Gournay, Louis-Paul Abeille exprime clairement sa con-

viction pour un libre-échange intégral, et à quatre-vingts ans de distance, c'est aux Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari ou Joseph Garnier, qu'il tend la main. « À l'égard de l'exportation telle qu'on la demande aujourd'hui », écrit-il ainsi, « on veut qu'elle soit entière, perpétuelle, indépendante des bonnes ou des mauvaises récoltes. » (*Réflexions sur la police des grains*, 1764, p. 8.)

[Sa défense radicale de la propriété] Ce penseur d'une grande puissance, et dont on peut regretter la carrière d'écrivain si peu longue, est à ranger, par ceux qui aiment les classements, dans la catégorie des libéraux radicaux. Lorsqu'il s'arrête incidemment à traiter de la propriété privée — le sujet de la liberté du commerce des grains y conduisant, car les règlements sont des atteintes à la propriété du cultivateur sur sa production, sur le fruit de son travail — il ne se contente pas de la vanter dans des termes vagues, mais l'appelle un fondement absolu de la société. « Rien n'est plus sacré, dans tout État, quelle que puisse être sa constitution, que le droit de propriété » écrit-il quelque part dans sa première brochure (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 18) Et quant à ses bornes, il rejoint, en l'anticipant, ce que l'abbé Morellet dira aussi plus tard (*Réfutation de l'ouvrage qui a pour titre Dialogues sur le commerce des blés*, 1770, p. 103-104), dans un passage que d'aucuns rapprochent des préceptes d'Ayn Rand. Dès 1765, Abeille proclamait aussi que « dans le droit étroit, et par conséquent dégagé des adoucissements qu'inspire l'humanité, ma terre ne doit ni des subsistances, ni des vêtements à ceux qui en manquent. Si quelqu'un y avait quelque droit comme homme, tous les hommes y auraient droit au même titre ; et alors le nom de propriétaire serait une dénomination absurde qui ne répondrait à aucune idée. » (*Effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété, etc.*, 1765, p. 7)

[Le motif de l'intérêt personnel] Cette sorte de langage ne se retrouve pas couramment dans les écrits des physiocrates, et en effet le seul qui en ait fourni une formulation concurrente, est un auxiliaire émancipé, Morellet. Deux aspects théoriques importants chez Abeille peuvent encore être dégagés, le motif de l'intérêt personnel et la théorie de l'impossibilité du planisme.

Le motif de l'intérêt personnel, Abeille est le premier, et le seul véritablement parmi les physiocrates, à l'avoir placé au centre de ses réflexions et de ses démonstrations libérales — son seul concurrent à ce titre serait, à nouveau, l'abbé Morellet. Pour Abeille, l'intérêt que chacun de nous accorde à sa subsistance, à son confort, à ses plaisirs, est le phénomène premier en économie. Aussi doit-il naturellement revenir sans cesse dans l'analyse. Ce motif très puissant doit surtout être mobilisé par l'économiste qui étudie les interventions du pouvoir politique sur l'économie, car l'intérêt personnel est précisément le récif sur lequel elles viennent inexorablement se briser. Les lois et règlements sont violés, les déclarations infidèles, quand l'intérêt personnel dicte qu'elles font trouver la ruine, plutôt que la subsistance. (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 3 ; *Faits qui ont influé sur la cherté des grains en France et en Angleterre*, 1768, p. 28). C'est sur cette base, la seule possible, la seule tangible, qu'il convient d'édifier la politique relative au commerce des grains : toute autre entreprise est une aventure, pour ne pas dire une chimère. Car quelques soient les délibérations des gouvernants sur l'entrée en franchise des navires étrangers, il est une certitude, c'est que l'égard pour leur intérêt sera leur unique moteur. (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 7) Cette planche de salut éternelle, et qui ne manque jamais, se fait d'ailleurs sentir dans tous les autres domaines économiques. Par exemple, « l'administration et les consommateurs se reposent sur l'intérêt des marchands du soin de nous garantir des rigueurs de l'hiver. Et il se trouve en effet que le bois, le drap, le

velours, les fourrures, sont arrivés avant que le besoin se soit fait sentir. » (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 15) « Il suffit de laisser agir l'intérêt particulier », écrit-il encore ailleurs, « pour être sûr de ne manquer de rien. Si la nation consomme une grande quantité de bougies, les ruches se multiplieront sans autre encouragement que la certitude de vendre avec profit. » (Notes finales à la *Relation abrégée de l'origine, des progrès, et de l'état actuel de la Société établie à Londres en 1754, pour l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce*, 1764, p. 136)

[L'impossibilité du planisme] La dernière grande idée très féconde, qu'il faut porter au crédit de ce physiocrate oublié, est celle que j'appellerai de *l'impossibilité du planisme*, et qui fut promise à de valeureux développements un siècle et demi plus tard. Chez Abeille, cette idée, simplement résumée, c'est qu'organiser le marché économique est au-dessus des forces d'un gouvernement ou d'une administration. Cette observation, qu'il est le premier à faire dans ces termes parmi les physiocrates, fut appelée à se répandre au sein de l'école et au-delà, jusqu'à inspirer à Turgot quelques-unes de ses meilleures pages. Dès sa première lettre sur la question du commerce des grains, datée du 8 octobre 1763, Abeille écrit déjà : « Remarquez, Monsieur, qu'ici le désordre naît de ce que l'administration porte la main à des objets qui, à certains égards, sont au-dessous, et à d'autres égards au-dessus d'elle. Il est au-dessous d'elle de visiter tous les greniers, de peser chaque boisseau de blé, de le mettre en séquestre, de se rendre en quelque sorte l'homme d'affaire de chaque particulier. D'un autre côté, il est au-dessus de son pouvoir d'asservir des nations indépendantes aux règles de sa police domestique. Le prix commun qui s'établit par le versement des denrées des lieux où elles abondent, dans ceux où elles manquent, n'est et ne peut être le fruit d'aucune administration. C'est l'ouvrage de l'intérêt, ou si l'on veut du commerce ». (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 13-14) Et au fil de ses écrits, il reprend, affine et complète sans cesse cet argument, qu'à l'évidence il considérait comme très fort. À certains endroits, ce sont des formulations axiomatiques : « La nature a mis entre les choses une relation, une concordance, qu'il est au-dessus du pouvoir des hommes de troubler impunément. » (*Effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété, etc.*, 1765, p. 72) ; ou de même, dans un paragraphe de conclusion : « un grand Etat ne peut, ni ne doit être gouverné comme une famille où des yeux médiocres peuvent tout voir, tout compter, tout arranger en détail. » (*Principes sur la liberté du commerce des grains*, 1768, p. 100). Ailleurs, l'application précise en est faite au cas du commerce des grains : Abeille montre que le problème que l'administration s'ingénie à résoudre est proprement insoluble. Demander à un agent public — même « le mieux instruit, le plus vigilant, et doué de l'esprit le plus transcendant », précise-t-il par concession — de fixer les prix pour qu'ils répondent parfaitement et jour après jour aux besoins et aux résultats de la production, sans cesse changeants, c'est ambitionner l'impossible. (*Principes sur la liberté du commerce des grains*, 1768, p. 35.) Si l'on porte les yeux sur la demande, en effet, elle est impossible à prévoir ni à fixer par le calcul ; et quant à l'offre, les aléas qui sont les siens se produisent sur une telle échelle qu'une estimation même devient une gageure. Aussi, soutient Abeille, l'autorité doit reconnaître qu'elle s'aventure sur un terrain où la nature elle-même la prie de se retirer ; et c'est plutôt la liberté et l'intérêt personnel qu'il faut faire œuvrer. « *L'impossibilité* de diriger une réparation générale, c'est-à-dire de diriger des opérations individuelles qu'on ne peut ni prévoir ni régler, qu'on ne peut même connaître, ni pendant qu'elles s'exécutent, ni après qu'elles sont exécutées, démontre que toute répartition générale ne peut se faire que par le mouvement qu'excite le besoin ou l'intérêt de vendre. » (*Principes sur la liberté du commerce des*

*grains*, 1768, p. 153-154.) C'est la conclusion générale à laquelle il s'est arrêté, et qu'il répète inlassablement : ce propos revient notamment de manière récurrente, et très approfondie, dans son petit traité, vrai chef-d'œuvre de mon point de vue, les *Principes sur la liberté du commerce des grains* (1768) ; mais je résiste à citer toutes les occurrences. C'est du moins pour Abeille une grande idée, un argument-massue. Ayant conscience de sa force, il l'assène fréquemment, le place dans ses conclusions, comme dans une autre petite brochure d'avril 1768, où ses derniers mots sont encore ceux-là : « Il est impossible à la main la plus robuste et la plus flexible, de tenir et de diriger des rênes qui puissent faire marcher, sans secousses, le commerce des grains. Il n'y a que la concurrence, résultant d'une entière liberté, qui, en poussant une multitude de têtes, de bras et d'intérêts vers cette opération, puisse conduire avec sûreté les détails et l'ensemble d'une machine si minutieuse et si grande. » (*Faits qui ont influé sur la cherté des grains en France et en Angleterre*, 1768, p. 48)

[Rupture avec le camp des physiocrates] Louis-Paul Abeille avait déjà plus de quarante ans lorsque, Gournay décédé, il prit son parti de s'associer à un nouveau mentor et de contribuer à la production intellectuelle du cercle physiocratique. Si cette seconde partie de sa carrière fut extrêmement fructueuse sous le double point de vue de l'écriture et des doctrines, sa place elle-même, au milieu de ses collègues, ne fut jamais tout à fait solide. Il se brouilla notamment très tôt, et durablement, avec Dupont de Nemours. Ce dernier raconte dans ses mémoires comment Abeille le réprimandait âprement sur le style de ses premiers écrits économiques, qui lui paraissaient indignes de paraître. Il y eut de l'aigreur chez Abeille, de la vanité chez Dupont, lorsque le petit livre de ce dernier, *De l'exportation et de l'importation des grains*, rencontra un vrai succès. Rien alors ne pouvait les associer, et nous les voyons même, à travers la correspondance de Dupont avec sa fiancée (Marie Le Déé), en septembre et octobre 1764, se disputer le privilège de traiter telle ou telle question doctrinale, que Quesnay ambitionnait de voir traitée en brochure ou en ouvrage. (Hagley, W2-5865, W2-5875, W2-5882 ; *Collected Works*, vol. I, p. 411, 428, 446) Qu'en 1765 Abeille ait livré une dernière publication avant un silence qui dura jusqu'en 1768, il ne faut peut-être pas en chercher ailleurs la raison. Toutefois cette seconde période ne lui apporta pas dans ses rapports personnels de plus grandes satisfactions. En décembre 1768, nous trouvons Morellet et Turgot déçus de lui, à cause des manœuvres qu'il a entreprises avec succès pour obtenir une place de secrétaire général du conseil du bureau de commerce, qu'on avait d'abord promise à Morellet. (Lettre de Morellet à Turgot, 22 ou 23 décembre 1768 ; Bibliothèque municipale de Lyon, Ms 2581, f°13. — Lettre de Turgot à Dupont, 29 décembre 1768 ; *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. Institut Coppet, vol. III, p. 30.) À la même époque, les *Principes sur la liberté du commerce des grains* d'Abeille ayant subi une réfutation par Forbonnais, il compose une réplique pour l'insérer dans le journal des physiocrates, les *Éphémérides du Citoyen*, dirigé alors par Dupont. Celui-ci d'abord ne l'insère pas ; enfin, sur les instances pressantes de l'auteur, il se résigne à le donner dans un supplément, imprimé séparément. Turgot, qui a souvent mal tâté les hommes, juge hâtivement qu'Abeille aura lieu d'en être content. (Lettre du 13 janvier 1769 ; *Œuvres de Turgot*, vol. III, p. 54.) Abeille avait décidément alors de l'aigreur, et il ne tarda pas à en donner des preuves. En février 1769, il informa Dupont de Nemours qu'il ne souhaitait pas trouver son nom cité dans la grande histoire des écrits économiques que le jeune directeur des *Éphémérides* y publiait alors par livraisons successives. (Lettre du 20 février 1769 ; Hagley, W2-1573.) S'ensuivirent des explications assez peu cordiales, par lettres successives. « Ne pourrez-vous jamais me laisser achever en paix un ouvrage

public dès que vous serez instruit de son commencement ? » clama finalement Dupont, en se résignant à respecter la demande d'Abeille. « Que vous importe que je fasse ou que je ne fasse point une histoire abrégée des bons écrits économiques publiés en France ? Si l'histoire est mal faite, cela ne tombera que sur moi ; et vous serez toujours le maître de me démentir. Croyez-vous que je sois assez insensible pour ne pas m'apercevoir de ce qu'il y a d'insultant dans vos *instances* redoublées pour que je ne fasse mention ni de vous, ni de vos écrits ? » (Lettre sans date [mars 1769] ; Hagley, W2-17.)

De telles explications importaient à donner pour prouver que la rupture d'Abeille avec les physiocrates ne découlait pas d'un reniement doctrinal et n'emportait pas le déni de ses premières convictions. Plutôt, à la vue des circonstances dans lesquelles il se trouvait placé, il préféra la douceur de sa carrière administrative, qui fut peu à peu florissante — d'abord inspecteur général des manufactures de France, il devint ensuite secrétaire du bureau du commerce — aux âpretés du métier d'écrivain économique.

La force de son jugement et la rigueur de ses principes se maintint, de toute évidence, bien après son éloignement. Quand en 1774 Morellet chercha auprès de Turgot, son ami ministre, le moyen d'obtenir pour Abeille une nouvelle place dans l'administration, afin que lui-même puisse récupérer celle de secrétaire du bureau du commerce (méthode bien connue sous le nom de « pousse-toi de là que je m'y mette »), il le présentera comme « un homme honnête et de bons principes et entendant les affaires » (Lettre à Turgot, août 1774 ; Bibliothèque municipale de Lyon, Ms 2581, f°25). De même, en 1776, on retrouvera Abeille parmi les quatre hommes de confiance et d'expertise, auxquels Turgot confiera les préambules des principaux édits qu'il préparait, sur les blés, sur les vins, sur les jurandes, et sur les corvées. (*Mémoires de l'abbé Morellet*, 1822, vol. I, p. 16.) Enfin en 1777 ou 1778, Abeille est, selon son propre témoignage, en contact avec Benjamin Franklin, bon juge du mérite des hommes. (*Lettre sur les découvertes de M. Didot, l'aîné, dans les arts de l'imprimerie, de la gravure des caractères, et de la papeterie*, 1783, p. 9.)

Si l'on ne le vit plus écrire sur les questions d'économie politique, la cause doit en être surtout trouvée dans sa fierté blessée et la fermeté de son caractère. Les idées ne sont pas en cause. Certainement, l'intellectuel libéral qui renierait ses principes pour se faire l'apologiste d'idées toutes contraires, brûlant ce qu'il a adoré et adorant ce qu'il a jadis brûlé, serait un cas à investiguer attentivement, à la recherche de raisons : mais le cas ici ne nous est pas présenté.

[Ses dernières publications] Louis Paul Abeille est mort en 1807 à Paris. Je ne donnerai pas avec des prétentions d'exhaustivité le récit du reste de sa vie, préférant me contenter de faire ressortir, des quelques publications qu'il livra à la publicité vers ce temps là, certains principes libéraux dont on peut lui faire honneur, ainsi que la manifestation d'une humeur constante contre l'esprit de secte et les faux prophètes, qui paraît bien avoir été le fruit, patiemment mûri, de son expérience déçue avec les physiocrates.

[Les inventeurs usurpateurs] Dans les dernières années de sa vie, Abeille a consacré plusieurs brochures, et certaines pages de ses autres productions, à la question des inventeurs et des inventions, dans une perspective qui éclaire sa mise en retrait du camp officiel des physiocrates, et la manière très individuelle avec laquelle il a travaillé à l'époque même où il faisait corps avec eux. Les deux grands reproches adressés à François Quesnay et à ses pseudo disciples, par les contempteurs de la physiocratie, étaient premièrement qu'on présentait comme l'inventeur de la science économique un simple

continuateur de Gournay et de tant d'autres auteurs qui, à cette époque ou antérieurement, avaient jeté de la lumière sur les mêmes questions ; et deuxièmement que l'œuvre nouvelle des physiocrates était offerte comme le dernier mot de cette science à peine née. Or il n'est pas inintéressant de remarquer que tous les écrits d'Abeille sur les inventeurs reviennent à formuler ces mêmes critiques, en les faisant porter sur d'autres personnes. Ce qu'il exprime, à travers ces productions oubliées, c'est d'abord qu'il faut admettre les découvertes des autres et ne pas s'embellir de titres qu'on a en vérité usurpé ; et ensuite qu'il convient de ne jamais se bercer de l'illusion d'être parvenu à la perfection, mais au contraire poursuivre inlassablement sa quête d'amélioration, pour le progrès continu du savoir.

À partir de 1780, Abeille portera sur plusieurs savants et inventeurs ces remarques critiques. Dans les prétentions de l'imprimeur Didot, il ne trouve ainsi « qu'un amour-propre qui s'égare, qui voudrait avoir tout fait dans la gravure des caractères, dans la fabrication du papier » (*Lettre sur les découvertes de M. Didot, l'aîné, dans les arts de l'imprimerie, de la gravure des caractères, et de la papeterie*, 1783, p. 14) Et de même qu'il s'était refusé à accorder à Quesnay des titres excessifs et à lui prêter une allégeance aveugle, en le suivant dans quelques-uns de ses errements, de même ici il saluait les améliorations de Didot, s'en disait partisan, mais sans excès. « Vous êtes partisan de M. Didot l'aîné », écrit-il en tête de sa brochure, « je le suis aussi ; mais sans enthousiasme. Je le crois sur la bonne voie ; je suis persuadé que l'amour qu'il a pour sa profession et l'extrême désir de se distinguer, l'élèveront plus rapidement qu'un autre, au niveau des meilleurs imprimeurs ; mais il n'a pas encore atteint son but. Je suis donc fort éloigné de croire que les ouvrages sortis de ses presses soient *d'une beauté, et d'une perfection dont rien n'a approché jusqu'ici*. Je suis plus éloigné encore de penser qu'il est *impossible d'aller plus loin*. Enfin je croirais attenter aux droits des générations futures à qui M. Didot fournit lui-même des moyens de le surpasser, si j'avais que ses tentatives, quoiqu'heureuses, ont fixé *les dernières limites de l'art*. Il est trop au-dessus de la portée de l'esprit humain de prédire le degré d'intelligence, ou d'engourdissement des imprimeurs qui succéderont aux nôtres. » (*Lettre sur les découvertes de M. Didot*, 1783, p. 3) Deux ans plus tard, il prend la défense du physicien et chimiste genevois Ami Argand (1750-1803), dans une petite brochure dont toute l'ambition est de tirer au clair les prétentions des différents inventeurs qui se disputent les hommages de l'invention des lampes à cheminée et à courant d'air, et sur lesquelles, clame Abeille, Argand possède en dernière analyse les meilleurs titres. (*Découverte des lampes à courant d'air et à cylindre*, 1785.) Enfin, en 1798, lorsqu'il publie les observations de Malesherbes sur l'*Histoire naturelle* de Buffon, Abeille remarque que son ami défunt avait eu nécessairement, dans son texte, à redresser le célèbre naturaliste sur son manque d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis de savants dont les travaux lui avaient profité. « Buffon avait souvent oublié la justice qu'il devait à leurs talents, et au bon usage qu'ils en ont fait », écrit Abeille ; et il rappelait la nécessité d'avertir la postérité de ce qui revenait à tel auteur ou à tel autre. (Introduction aux *Observations de Lamoignon-Malesherbes sur l'Histoire naturelle générale et particulière de Buffon et Daubenton*, t. I, 1798, p. xvii)

[Derniers travaux d'économie politique] En 1785 avait été formée une société royale d'agriculture à Paris ; Abeille y collabora activement, en rédigeant de nombreux mémoires, dont quelques-uns seulement ont été imprimés. Parmi ceux-là on peut mettre en valeur des *Observations sur l'uniformité des poids et des mesures* (1790). Il existait à l'époque des mesures différentes non seulement de province à province, mais de ville à ville, et

parfois à l'intérieur même des villages. Cette réforme d'uniformisation, Abeille la recommande pour réprimer les fraudes et satisfaire à l'exigence de justice et de transparence. Cependant il n'ambitionne pas de faire œuvre de rénovateur social, et de proscrire les usages qui paraîtront bons aux co-échangeants. Ainsi, que ceux-ci ne veulent pas recourir aux poids et mesures légaux, et se contentent d'une estimation à la main ou au coup d'œil, il n'a rien à redire. « Toutes ces méthodes sont licites, écrit-il, et doivent être abandonnées à la liberté sociale. » (*Observations de la société royale d'agriculture sur l'uniformité des poids et des mesures*, 1790, p. 8) On peut encore citer les *Observations sur les domaines congéables*, dans lesquelles il reprend, sous un angle nouveau, le sujet de la durée des baux agricoles, et où le programme de l'amélioration agricole par la propriété privée, l'intérêt personnel et la liberté, est à nouveau exprimé en de bons termes. (*Observations de la société royale d'agriculture sur la question suivante, qui lui a été proposée par le comité d'agriculture et de commerce de l'Assemblée nationale : l'usage des domaines congéables est-il utile ou non au progrès de l'agriculture*, 1791, p. 45).

[Conclusion] J'achève ici mon appréciation d'Abeille, écrivain méritoire et scrupuleux, que l'étude des faits agricoles et l'entourage de Gournay a transformé en économiste physiocrate proluxe, mais dont la lueur n'a brillé quelques années. On a de lui des écrits de circonstance plutôt que des œuvres théoriques d'ambition générale, et cela dessert sa notoriété. Mais l'étude de ses principes prouve qu'il était au-dessus, plutôt qu'au-dessous de son siècle, et quelques-unes de ses idées ont trouvé, soit dans son siècle, soit plus tard, des continuateurs féconds.

Benoît Malbranque

# La Russie et les États-Unis au point de vue économique

par Gustave de Beaumont

(*Revue des Deux Mondes*, 1854).

En 1854, Gustave de Beaumont a perdu la passion de l'écriture, et ses années de voyages et de complicité avec Tocqueville, qui furent pour lui fructueuses, sont désormais derrière lui. Pour la *Revue des Deux Mondes*, il livre toutefois un article comparant la situation de la Russie et des États-Unis. Les deux nations sont entreprenantes, conquérantes même. Leur principe d'action, toutefois, est précisément opposé : si les Américains s'accroissent, fondent des villes, défrichent des terres sous l'impulsion de la liberté et de l'initiative individuelle, tout se fait en Russie au rythme de la machine bureaucratique. Cette société figée et silencieuse n'est pas plaisante à observer, juge Beaumont, et le développement de son influence en Europe est même une source de crainte.

Tandis que de nos jours, de l'autre côté de l'Atlantique, s'élève et se développe, sous l'influence seule du principe de liberté, un grand peuple, dont les progrès merveilleux étonnent le monde, — dans le même temps, sur le continent européen, un autre empire prospère et s'étend aussi dans d'immenses proportions sous les auspices et avec la protection seule du principe contraire, le pouvoir absolu. À part la question de savoir quelle est dans chacune de ces sociétés, — la société américaine et la société russe, — la condition plus ou moins heureuse des individus, il est certain que toutes les deux grandissent incessamment, semblent marcher d'un pas égal et comme à l'envi l'une de l'autre. Mêmes efforts d'extension par la conquête et par la colonisation, mêmes aspirations presque irrésistibles de l'une vers le passage du Bosphore, de l'autre vers l'isthme de Panama ; chez l'une et chez l'autre, d'immenses forêts que la cognée abat et que la charrue fertilise ; dans toutes les deux, de riches moissons dont les produits couvrent le monde ; ici les blés d'Odessa et les mines de la Sibérie, là l'or de la Californie et les cotons de la Nouvelle-Orléans ; ici une marine marchande dont l'accroissement est prodigieux, là une armée de terre dont l'augmentation semble ne connaître aucune limite. Quand on contemple le développement, sinon pareil, du moins simultané, de ces deux peuples, dont les institutions sont si opposées, on est frappé d'une comparaison qui s'offre sans cesse à l'esprit : c'est celle des moyens divers qu'emploient le despotisme et la liberté pour fonder des sociétés et des empires, de leurs procédés communs, des méthodes et des ressources propres à chacun d'eux, de leurs principes, de leurs effets différents ou semblables.

Pour bien faire cette comparaison, très digne assurément d'une sérieuse étude, il faut d'abord visiter les deux pays. Pour les États-Unis, l'exploration est facile, précisément parce que c'est un pays de liberté, où chacun entre comme il veut et d'où il sort

de même ; cette facilité est encore accrue par la navigation à vapeur, qui a en quelque sorte supprimé l'intervalle de l'Atlantique, et par les voies de fer, qui ont presque aboli les distances de terre. En Russie, l'enquête est, il faut le reconnaître, beaucoup moins aisée à pratiquer. Ici le territoire est fermé, et quand on a su y pénétrer, l'observation est presque impossible au milieu des ombrages qui accueillent l'étranger. J'avoue sincèrement que je n'ai point fait ce second voyage, et que je ne me sens guère disposé à l'entreprendre. Je manquerais donc de l'un des points de comparaison, si je ne trouvais sous ma main le livre d'un Allemand distingué, M. le baron de Haxthausen<sup>1</sup>, qui en 1846 et en 1847 a exécuté ce voyage de Russie, si difficile à bien faire, et l'a accompli dans des conditions exceptionnellement favorables, que bien peu de personnes pourraient espérer d'y rencontrer.

Pour voir la Russie, il faut d'ordinaire deux choses qui paraissent inconciliables : d'abord il faut y apporter, comme dans tout pays où l'on voyage, l'esprit d'examen et de critique, sans lequel il n'y a point d'observation ; d'un autre côté, il y faut tout admirer sans réserve, ou bien l'on risque fort d'être ramené à la frontière. Ainsi on circule librement en Russie à la condition d'y trouver tout bien, c'est-à-dire de n'y conserver aucune liberté d'esprit, et si l'on y porte la disposition morale nécessaire pour bien voir, le voyage devient matériellement impossible. Le baron de Haxthausen, sincère admirateur de la Russie, de ses institutions politiques et de son état social, portait en lui-même le meilleur passeport, non seulement pour entrer dans ce pays, mais encore pour y être le bienvenu. Aussi voyons-nous que la Russie s'est partout ouverte pour lui ; le séjour qu'il y a fait n'a eu d'autres bornes que celles de son bon plaisir ; il a pu tout voir de près et tout *admirer* en toute liberté. — Maintenant a-t-il échappé aux inconvénients de cet avantage ? Ses admirations, en lui ouvrant le pays, ne lui ont-elles pas fermé les yeux, et n'est-il pas arrivé qu'avec la liberté de tout voir, il n'a rien vu ou mal vu ? M. de Haxthausen semble avoir surmonté ce double écueil, grâce à un mélange de défauts et de qualités dont la réunion se rencontre rarement chez le voyageur. Cet écrivain, dont le jugement semble souvent assez peu sûr, est doué d'ailleurs de la rare faculté de voir et de décrire tout ce qui s'offre à ses yeux, alors même que les faits contrarient ses opinions et ses sympathies. Quelle que soit sa partialité incontestable pour le gouvernement russe, il expose sincèrement les faits les moins favorables à celui-ci. En faisant son enquête, il ne trompe pas le gouvernement russe, car il l'admire ; il ne trompe pas non plus le lecteur, car il lui dit ce qui est. On voit que dans son livre il faut toujours distinguer avec soin les jugements qu'il porte des choses qu'il apprécie. Ce qui pour lui forme le texte d'une louange pourrait souvent motiver la plus sévère critique : on peut ainsi contester sa logique, jamais sa bonne foi. Sa prévention pour la Russie lui a justement mérité la faveur russe ; sa bonne foi lui doit concilier la confiance des lecteurs européens, qui peuvent profiter des vérités qu'il a recueillies, sans accepter ses erreurs. C'est apparemment ce que l'on a pensé en Allemagne, où son livre est cité sans cesse dans la polémique de la presse. Qu'importe, en effet, que ses calculs soient mauvais, si ses chiffres sont bons ? L'ouvrage de M. de Haxthausen est comme une mine d'or recouverte de pierres fausses. Le faux, c'est le raisonnement de l'écrivain ; le métal

<sup>1</sup> *Études sur la situation intérieure, la vie nationale et les institutions rurales de la Russie*, par M. le baron de Haxthausen ; 3 vol. in-8°. Hanovre, 1847-1853.

précieux, c'est le fait, que M. de Haxthausen a consciencieusement recherché et constaté avec une parfaite candeur. Pour moi, en lisant avec intérêt ce livre, écrit pourtant avec peu de talent, je me suis convaincu qu'on pouvait, sans quitter le coin du feu, faire avec l'auteur le voyage de Russie, de même qu'en lisant les souvenirs de M. Ampère sur l'Amérique<sup>1</sup>, on fait le voyage des États-Unis, avec cette différence que dans les récits de M. Ampère on se plaît autant qu'on s'instruit, et qu'on peut accepter aussi bien les jugements qu'il porte que les faits qu'il constate !

Dans ces *Études sur la situation intérieure, la vie nationale et les institutions rurales de la Russie*, le baron de Haxthausen, qui a parcouru la Russie en tous sens, de l'est à l'ouest, du nord au sud, parle un peu de toutes choses, à la manière des voyageurs ; mais ce qui surtout paraît avoir attiré son attention, c'est la situation économique du pays, ce sont les développements de l'industrie, du commerce et de la colonisation intérieure ; c'est la condition sociale des habitants des villes et des campagnes, et surtout celle des populations agricoles, c'est-à-dire l'étude des faits précisément les plus nécessaires pour l'examen de la question qui nous occupe. Prenons un exemple. Nous avons dit tout à l'heure que ces deux pays, — les États-Unis et la Russie, — sont tous les deux conquérants, et sans doute on peut déjà, à l'occasion de ce caractère commun, apercevoir le mode particulier d'action qui appartient à chacun d'eux. L'Amérique du Nord envahissant le Texas, la Californie et le Mexique ne procède pas comme la Russie s'emparant de la Crimée, du Caucase ou de la Moldavie. Quand le gouvernement des États-Unis fait une conquête, à vrai dire, elle est déjà presque accomplie par les citoyens de ce pays. Ceux-ci, ne prenant conseil que de leur humeur aventureuse et de leur infatigable activité, se précipitent sur la contrée voisine, non pas l'épée, mais la charrue à la main ; ils s'y introduisent, s'y établissent, s'emparent des terres les plus fertiles, construisent des habitations, et ils sont déjà maîtres du pays lorsque se pose la question de savoir s'ils devront le conserver. Le gouvernement des États-Unis n'a été pour rien dans leur entreprise ; c'est sans son concours, quelquefois contre son gré et en dépit même de sa défense, qu'elle reçoit son exécution. La conquête se fait ainsi sans armée, ou plutôt l'armée conquérante en ce pays, ce sont les pionniers, c'est le peuple, un peuple innombrable, qui s'étend partout où il peut, et qui s'avance partout où il voit des espaces vides et des savanes à défricher. Le gouvernement américain finit cependant par intervenir, non pour vaincre des obstacles déjà surmontés, mais pour imprimer un caractère public à des aventures privées, et couvrir du nom de conquête ou d'annexion l'usurpation accomplie.

Aux États-Unis, la conquête est l'œuvre de l'activité individuelle et spontanée ; en Russie, elle procède de l'initiative du gouvernement. L'ordre de conquérir est donné d'en haut. À la voix du maître absolu, une armée s'élance vers la contrée, quelle qu'elle soit, dévouée à l'invasion, et son obéissance passive est la même, soit qu'on l'appelle vers les rives du Danube ou sur les bords de la Mer Noire. Une proclamation engage la lutte que termine un bulletin glorieux, et un décret de l'empereur annonce solennellement la réunion à l'empire d'un nouveau territoire où plus tard on enverra des habitants.

<sup>1</sup> Voyez cette série dans la *Revue*, livraisons des 1<sup>er</sup> et 15 janvier, 1<sup>er</sup> et 15 février, 15 mars, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> mai, 15 juin, 15 juillet, 15 septembre, 1<sup>er</sup> et 15 octobre 1853.

Poursuivons l'exemple et la comparaison. La conquête est faite, il s'agit maintenant de peupler et de coloniser les territoires conquis. Comment pour cette œuvre procède la Russie ? Comment l'Amérique ? En d'autres termes, quelle est, dans l'un et dans l'autre pays, la méthode suivant laquelle se pratique la colonisation intérieure du pays ? Et d'abord, de quels éléments se compose-t-elle ici et là ?

Aux États-Unis, c'est, comme on sait, l'émigration étrangère qui en est la principale source. Depuis quelque temps, c'est par centaines de mille que les Européens se précipitent chaque année sur le territoire américain. Cette émigration est toute volontaire ; nul n'est contraint de venir, et c'est ce qui attire ; une fois venu, chacun est libre de s'en aller, c'est ce qui retient. On n'examine point pourquoi l'Européen, désireux d'une terre nouvelle, va la chercher au-delà des mers, à travers les frais et les périls d'une longue navigation, tandis que sur le continent même où il est né s'offrent à lui d'immenses espaces vacants et non moins fertiles que les terres qu'il va poursuivre au loin. Les rives du Volga sont naturellement aussi riches que les bords du Saint-Laurent ou du Mississippi. M. de Haxthausen constate en une foule d'occasions la merveilleuse fécondité du sol russe dans plusieurs régions où il ne manque absolument que des habitants, car avec ses soixante millions d'âmes, la Russie n'est qu'un grand désert. Il ne paraît pas cependant que, pour sa colonisation intérieure, la Russie reçoive un grand secours de l'émigration volontaire des pays voisins. M. de Haxthausen parle bien de deux établissements, d'origine allemande, qu'il a trouvés très prospères, l'un sur les bords du Dnieper, celui des mennonites, espèce d'anabaptistes, d'abord émigrés en Prusse vers l'an 1540, puis en Russie vers 1783, et l'autre à Isarepta, fondé par des frères moraves en 1765. L'histoire nous montre bien aussi de temps à autre (en 1670, sous le règne d'Alexis Romanof ; au commencement de ce siècle, sous Alexandre) des Écossais, des Allemands venant en Russie, attirés par l'appât de privilèges passagers, tels que l'exemption temporaire de tout impôt, la promesse d'une condition libre, une subvention pour le premier établissement, etc. ; mais ce ne sont que de rares accidents. M. de Haxthausen ne cite nulle part le chiffre annuel de cette émigration, qui n'a point de courant visible et périodique, et qui paraît presque nulle. On conçoit que les Allemands qui délaissent leur patrie dans l'espoir de trouver ailleurs plus de bien-être et de liberté n'aillent chercher en Russie ni l'un ni l'autre. Que valent d'ailleurs ces privilèges promis aux nouveaux venus ? On ne crée pas arbitrairement des oasis de bien-être et de liberté dans un pays dont toutes les institutions, d'accord avec le climat, fonctionnent pour le despotisme et la servitude. Que peut valoir la promesse d'un droit là où il n'y a pas de droit, où du moins le droit est dépourvu de toutes garanties individuelles ? Et puis, c'est chose grave que d'entrer dans un pays d'où l'on ne sort pas à volonté !

La Russie se colonise cependant, au moins partiellement, avec des éléments empruntés à l'étranger. Comment donc se fait cette colonisation ? En général, et sauf les cas exceptionnels que l'on vient d'indiquer, on peut dire que les colons étrangers établis en Russie sont tout simplement des prisonniers de guerre, ou les habitants d'une contrée nouvellement conquise transférés dans une autre partie de l'empire. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, nous voyons Ivan Wasiliéwitch établissant colons russes des Polonais prisonniers, puis des Allemands<sup>1</sup>. En 1617, Michel Fédérowitch transporte plusieurs

<sup>1</sup> Voyez M. de Haxthausen, t. II, p. 244.

milliers d'habitants de la Finlande et de la Carélie sur les terres qui s'étendent entre Twer et Moscou. Pierre le Grand fixe sur le sol russe un grand nombre de Suédois et de Finnois faits captifs à la guerre. Après la conquête de Narva et de Dorpat, en 1704, il amena de ces villes près de six mille habitants qu'il dispersa comme colons dans l'empire. Les mêmes pratiques furent employées à la suite des guerres, presque toutes heureuses, entreprises par la Russie depuis un siècle et demi. Dans des temps voisins de nous, et pour ne parler que d'un événement contemporain, on sait combien de milliers de Polonais ont été, après la prise de Varsovie par les troupes russes en septembre 1831, arrachés à leur patrie et transportés en Sibérie ; on peut donc dire que c'est la force des armes qui procure à la Russie ses colons étrangers.

Ce n'est pas que les monarques russes, que nous voyons demander des colons à la violence, n'aient souvent désiré et tenté de les obtenir de l'émigration volontaire. Nous parlions tout à l'heure des Polonais et des Allemands faits prisonniers et établis comme colons par Ivan Wasiliéwitch. Cet Ivan, surnommé le Terrible, était certainement l'un des plus abominables despotes qui aient jamais existé. C'est lui qui tua de sa main son propre fils, et qui, sur un soupçon de tyran, fit un jour massacrer vingt-cinq mille habitants de Novogorod, de cette magnifique cité, frappée à mort par ce coup, et qui antérieurement comme ville anséatique, c'est-à-dire comme ville libre<sup>1</sup>, avait au Moyen-âge compté jusqu'à quatre cent mille habitants ! Ivan, qui tuait des hommes parce qu'il en avait la fantaisie, avait eu, en d'autres temps, la manie de les enrichir. C'est une pratique assez familière aux princes les plus barbares de se montrer amis de la civilisation, et d'appeler à grands frais dans leurs états le commerce, l'industrie et les arts, que proscriit leur despotisme. Il envoya donc en 1547 à Charles-Quint une ambassade pour lui demander des artisans et des ingénieurs allemands à l'effet d'instruire ses sujets. Ceci rappelle l'empereur Alexandre demandant à Napoléon des officiers de l'École polytechnique. Quoi qu'il en soit, Charles-Quint répondit à Ivan par un refus, et garda pour lui ses sujets. Un pays libre n'a pas besoin de ces négociations pour obtenir des habitants. Ceux-ci lui viennent d'eux-mêmes. La meilleure des primes offertes à l'émigration, c'est la liberté des personnes et la sûreté de la propriété dans la nouvelle patrie ; c'est ce qui attire aux États-Unis les colons, qu'introduit en Russie la force des armes.

Maintenant voici le colon arrivé en Russie, le voilà aux États-Unis : une fois entré dans l'un ou l'autre de ces deux pays, qu'y devient-il ? À quelle industrie va-t-il se vouer ? Comment en Russie, comment aux États-Unis s'établit une ferme, un centre d'exploitation quelconque, industrielle ou agricole ? Comment s'y forme un village, puis une cité ?

Aux États-Unis, le nouveau colon est en général un étranger qui arrive on ne sait d'où, auquel on ne demande pas même d'où il vient, et qui, dès qu'il a touché un port de l'Union américaine, va où il lui plaît, parcourt, s'il le veut, tous les états, circule de l'un dans l'autre sans passeport, sans avoir à dire à personne son nom, sa demeure, ses desseins. Avant de prendre un parti et de se fixer sur un point déterminé du territoire, il délibère longuement. Et d'abord quelle profession adoptera-t-il ? Se fera-t-il cultivateur ou artisan ? Achètera-t-il du coton ou des terres ? Sera-t-il planteur ou marchand ? Son choix étant fixé, quel lieu sera le plus favorable à l'exercice de son industrie ? Quel

<sup>1</sup> *Anséatique* vient du vieux mot allemand *hanse*, qui veut dire *association, union*.

est l'état nouveau où les émigrants font le plus vite leur fortune ? Est-ce Indiana, Missourï, Arkansas ? Faut-il s'enfoncer dans l'ouest jusqu'aux Montagnes-Rocheuses ? Ici se vendent à vil prix des terres fertiles : n'est-ce pas le cas de les acheter pour les revendre ? Cet emplacement favorisé par la rencontre de deux fleuves n'est-il pas destiné à devenir quelque jour le siège d'une grande cité ? Tous les terrains qui l'entourent ne centupleront-ils pas de prix ? N'y a-t-il pas déjà dans cette contrée plus d'agriculteurs qu'il n'en faut ? Celle-ci fournit-elle trop ou trop peu de céréales ? Voilà sur quoi délibère incessamment l'émigrant débarqué en Amérique, non seulement le jour où il arrive dans ce pays, mais encore tout le temps qu'il y réside, — et de cette délibération continue, de cette fièvre ardente de spéculation abandonnée à toute sa liberté, naît en somme, non seulement l'activité la plus avantageuse à chaque individu ingénieux à se créer une existence, mais encore la plus profitable au bien public. Ces graves questions, desquelles dépendent d'abord son sort particulier, puis l'intérêt général qui s'y lie, c'est lui seul qui les discute ; le gouvernement n'y prend aucune part. La théorie américaine est que l'intérêt privé, qui pour spéculer sur les intérêts généraux a besoin d'abord de les bien connaître, sait mieux les discerner que le pouvoir social et politique qui les juge de sa hauteur. Il semble en effet qu'en ces matières le bon sens du premier venu s'y entende mieux que le génie du plus grand homme. Les aventuriers qui, il y a moins de cinquante ans, hasardèrent sur les bords de l'Ohio l'établissement devenu Cincinnati, ne s'y sont pas trompés. Washington, en fondant la ville qui porte son nom dans un lieu mûrement délibéré, n'a créé qu'une cité artificielle et factice.

Il ne se fait en Russie rien de pareil. Le colon qui arrive n'a point à discuter des questions qu'il trouve toutes résolues. Le gouvernement a décidé qu'il placerait ici ou là un certain nombre de laboureurs ; le nouveau venu est dirigé avec sa feuille de route vers le champ qui lui est désigné, et sur lequel il est placé comme un soldat est mis en faction. Peut-être ce champ est-il stérile, peut-être ailleurs y a-t-il des terres fertiles non encore occupées, peut-être les céréales sont-elles surabondantes dans ce lieu où il va encore en accroître la quantité : ce sont là des questions qu'il n'a point à débattre. Son poste lui a été assigné, il n'a plus qu'à s'y tenir. Le jour où il est placé sur cette terre, il en fait partie comme le bétail que l'on installe sur une métairie. De ce jour il est serf. Le servage est le droit commun de toutes les populations agricoles de la Russie. Il faut excepter les Cosaques, qui, astreints à un service militaire spécial, ne connaissent ni corvées, ni servage, ni impôt, et que M. de Haxthausen, par une analogie un peu forcée, appelle la *chevalerie moderne* du peuple slave. Il y a bien aussi dans ce pays une classe de paysans dits *paysans libres*, créée par l'empereur Alexandre, et au sein de laquelle on peut espérer d'être admis ; mais ces paysans libres, qui du reste paient la capitation et sont soumis comme tous les autres à la conscription militaire, forment une classe exceptionnelle et restreinte. Un ukase du 21 novembre 1601 astreint à la glèbe tous les paysans russes, sans faculté possible de changer le lieu de leur résidence. Sous Pierre le Grand, ils sont déclarés serfs. S'il est paysan de la couronne, le serf paie, sous le nom d'*obrock*,

une certaine redevance qui, en général, n'excède pas 10 roubles<sup>1</sup>. La condition de paysan de la couronne est préférable, parce que la charge du serf, dans ce cas, est fixe et limitée. Si le paysan est la propriété de quelque seigneur, ce qui est le cas ordinaire, celui-ci lui impose soit des travaux de corvée, soit un *obrock* ou redevance fixe.

Presque tous les paysans des terres seigneuriales sont exploités par corvées<sup>2</sup>. La corvée est imposée partout où les terres sont fertiles et l'exploitation avantageuse. Là où la terre est médiocre ou stérile, on impose au serf un *obrock* ou redevance fixe. Il y a des paysans qui paient à leur seigneur un *obrock* de 50 roubles. L'*obrock* a cessé d'être la forme dominante de la redevance territoriale dans la Grande-Russie, parce que les seigneurs qui résident sur leurs terres trouvent plus profitable la corvée, c'est-à-dire l'exploitation du travail du serf appliqué à leurs domaines. L'abus de cette exploitation est tel que, pour le combattre, une loi a fixé à trois jours par semaine le maximum de travail que le seigneur a le droit d'exiger de ses serfs. Enfin, outre l'*obrock*, qui est la charge fixe, et la corvée, qui est la redevance variable, il y a pour le paysan russe une autre forme d'impôt qui, lorsqu'il y est soumis, le dispense de tout autre : c'est d'avoir à loger, à chauffer, à éclairer et à nourrir dans son domicile, au sein de sa famille, un militaire non marié ; c'est la condition du paysan russe sur les terres des colonies militaires<sup>3</sup>.

On a dit souvent qu'en Russie le sort du paysan dépend absolument du caractère personnel de son seigneur, qui, suivant qu'il est généreux ou inhumain, rend heureux ou misérables les serfs placés sous sa puissance. Cela est vrai dans une certaine mesure. M. de Haxthausen cite l'exemple d'un seigneur russe qui était si bon et si bienfaisant sur ses domaines, que toute l'ambition des serfs à l'entour était de l'avoir pour maître. Un jour les habitants d'un village voisin vinrent en masse lui témoigner la joie qu'ils éprouveraient de lui appartenir, et ce seigneur leur ayant répondu qu'il n'avait pas l'argent nécessaire pour les acheter, ceux-ci se procurèrent bientôt, à force d'industrie, la somme représentant la valeur vénale de leur village, y compris celle de leurs personnes, et la déposèrent aux pieds du seigneur, qui, avec cet argent, les acheta, et devint ainsi leur maître. Ceci prouve assurément que ce nouveau maître était bon ; mais on peut en conclure aussi que le premier était très mauvais. Quoi qu'il en soit, le meilleur de tous a le défaut d'être un maître absolu. Pour juger des conséquences qu'entraîne ce principe d'autorité sans bornes, il suffit de lire le résumé succinct que fait l'*Encyclopédie britannique* de la condition des paysans russes : « Ils sont, dit-elle, complètement esclaves. Leur maître peut leur infliger tel châtiment qu'il lui plaît, il lui est seulement interdit de les tuer, ou de les faire jeûner jusqu'à ce que mort s'ensuive, ou de les mutiler. Un serf ne peut se marier sans la permission de son maître. Celui-ci a le droit de vendre le serf ; mais si c'est un serf rural, il ne peut le vendre sans la terre à laquelle il est attaché<sup>4</sup>. » Un seigneur russe, M. de Pirsh de Krasnaja, adressait un jour aux serfs de son domaine une allocution qui définit assez bien aussi et plus brièvement encore l'autorité hiérarchique du seigneur sur ses paysans : « Je suis, leur disait-il, votre maître, et mon maître à moi,

<sup>1</sup> Le rouble (d'argent) vaut environ 4 fr. de notre monnaie.

<sup>2</sup> M. de Haxthausen, t. II, p. 8 et 114.

<sup>3</sup> M. de Haxthausen, t. II, p. 129 et 200.

<sup>4</sup> *Penny Cyclopaedia* ; voyez *Russia*.

c'est l'empereur. Je dois obéir à l'empereur ; mais lui n'est pas le maître qui vous commande directement : dans ma terre, je représente l'empereur ; je dois répondre de vous devant Dieu<sup>1</sup>. »

Quoi qu'il en soit, voilà le colon russe établi dans son village. Comment ce village lui-même s'est-il constitué ? Comme tout se constitue en Russie, par l'autorité, de même que tout se fait aux États-Unis par la liberté. Non seulement les villes en Russie se forment par décret de l'empereur, mais les moindres villages se fondent de même, et ce n'est pas seulement l'emplacement primitif qui est ainsi désigné, l'autorité préside aux moindres détails d'exécution. « Il n'y a pas, dit M. de Haxthausen, de si petite construction communale (telle qu'une église élevée par souscription particulière) qui, pour être établie, n'ait besoin d'être approuvée par un comité résidant à Saint-Petersbourg. Rien n'égale la régularité et l'uniformité de ces villages bâtis administrativement. Toutes les rues y sont admirablement alignées ; les maisons y sont placées à égale distance l'une de l'autre. De même, dans les villes, où il est rare que les maisons aient plus de deux étages, le plan de construction de la moindre maison d'une ville du gouvernement doit être envoyé à Saint-Petersbourg, pour y être approuvé. » À la vérité, les rues de ces villes et de ces villages si bien alignés ne sont ni pavées ni macadamisées : c'est à peine si l'on y peut passer ; il est vrai aussi que les routes par lesquelles on y arrive sont pour la plupart impraticables, mais faut-il s'étonner beaucoup que ces pauvres gens, qui voient le gouvernement central décréter la forme et l'alignement de leurs maisons, s'imaginent que c'est à lui aussi qu'il appartient d'entretenir leurs rues et leurs chemins ? Il arrive au baron de Haxthausen d'exprimer à ce sujet un sentiment dont la naïveté m'a frappé : malgré son admiration pour les institutions russes, il lui est impossible de ne pas voir que les routes de Russie sont détestables, et son étonnement est extrême. « ... Voyez, dit-il, l'Amérique du Nord, qui se trouve dans une situation géographique à peu près pareille, sans unité et sans cohésion, dénuée d'autre part des *bienfaits que la volonté constante d'un monarque sait répandre, sur le pays qui lui appartient*, abandonnée aux seules luttes des intérêts matériels. L'Amérique a prospéré et développé sa puissance, grâce aux innombrables chaussées et chemins de fer qu'elle a eu le bon esprit d'établir... » L'auteur des *Études sur la Russie* ne paraît pas soupçonner d'où a pu venir à l'Amérique ce bon esprit qui, outre sa prospérité générale, lui a donné d'excellentes voies de communication, ni d'où peut venir pour l'empire russe le mauvais génie qui l'en prive.

Ce n'est pas seulement sur l'aspect extérieur du pays, sur la forme des édifices et sur la voirie publique que cette manie réglementaire influe ; elle agit aussi sur toutes les habitudes du paysan russe, qui, dans son village, est comme un soldat dans sa caserne. Le baron de Haxthausen décrit quelque part une scène de village qui l'a vivement frappé : ce sont tous les laboureurs d'une même commune, au lever du soleil, sortant ensemble à la même heure, à un signal donné, avec leurs charrues et leurs attelages, se rendant chacun dans son champ, labourant tous en même temps, cessant le travail à la même heure, revenant tous ensemble après la tâche faite et rentrant chacun dans sa demeure. Ne croit-on pas voir des militaires à l'exercice ? Il serait difficile de dire quel est pour le paysan russe le pire fléau, ou du seigneur qui l'exploite sur le lieu, ou du

<sup>1</sup> M. de Haxthausen, tome II, p. 3.

commis qui le réglemente. Il y a comme deux armées en Russie, et la plus formidable pour le pays, ce n'est pas l'armée des soldats, c'est celle des employés du pouvoir central, qui couvrent toute la surface du territoire et l'enlacent dans les liens de la plus terrible bureaucratie.

Veut-on, par un seul exemple, juger de l'esprit qui anime ces commis, et de l'opinion qu'ils se font de leurs droits et de leurs devoirs ? Au milieu des steppes brûlantes de la Tauride, dans la Russie méridionale, il existe des fermes isolées, éparées çà et là, comme il s'en établit dans toutes les contrées nouvelles. Ces habitations, appelées *choutors*, sont naturellement soumises à la surveillance de la police, qui, en Russie, est l'âme de la société. Or les agents de cette police, trouvant incommode d'exercer leur inspection sur les établissements ainsi disséminés, ont un jour adressé à l'empereur un rapport concluant à ce que, pour la facilité de leur service, ces habitants isolés les uns des autres fussent forcés de se rapprocher et de se fixer dans un centre commun, où ils fussent plus à portée de l'administration. Pour être juste, il faut reconnaître que le gouvernement russe a rejeté la pétition des fonctionnaires. Il leur a répondu disertement que le gouvernement était fait pour les sujets, et non ceux-ci pour le gouvernement. L'exemple n'en révèle pas moins quel esprit administratif existe en Russie.

Pour moi, je n'imagine pas un spectacle plus triste et plus fatigant pour les yeux et pour l'âme que celui que présente cette société russe, éparse sur son immense territoire, uniforme comme ses neiges, dans laquelle rien ne fait saillie ni ne s'élève au-dessus de la plaine, où tout est faiblesse, impuissance, néant, où l'individu disparaît dans une masse confuse, où une vie officielle est substituée à l'existence naturelle des peuples, où le règlement tient lieu du génie, la symétrie de l'ordre, l'obéissance de la pensée, où tout souffre et se tait parce que tout tremble, où tout tremble entre un commis et un soldat, où la douleur elle-même est monotone parce qu'elle est universelle, et que ceux qui l'éprouvent sont des atomes sans nom, où enfin l'égalité règne, celle de la misère commune. L'aspect de cette société m'attriste ; mais quand je considère que les 60 millions d'âmes dont elle se compose obéissent à un seul maître, que sur ces 60 millions plus de 50 parlent une même langue, suivent une même coutume, pratiquent une même religion, et lorsque j'en-tends M. de Haxthausen prédire que cette étrange démocratie, jugée par nous barbare et misérable, et qu'il juge, lui, heureuse et plus civilisée que nous, serait destinée, non à recevoir la civilisation de l'Occident, mais à lui imposer la sienne, alors cette société russe ne m'attristerait pas seulement, elle me ferait peur.

Telles sont les singulières anomalies de ce livre, que dans les mêmes pages où il fait naître une si vive et si pénible impression contre le régime russe, on trouve exprimée l'opinion que la condition du peuple en Russie n'est point malheureuse. Sans doute on comprend que ces grandes masses slaves, quand elles sont réunies (ce qui n'arrive guère qu'au sein des armées ou dans quelques grandes cités), soient, comme toutes les multitudes assemblées, accessibles à des mouvements d'enthousiasme : elles ont le sentiment commun de la patrie et de la religion ; mais suit-il de là qu'on puisse dire heureuse leur condition sociale ? Il y a en cette matière un juge plus sûr et plus compétent que M. de Haxthausen et que son lecteur : ce juge, c'est le peuple russe lui-même. Or comment admettre que les paysans russes soient satisfaits de leur sort, lorsque, d'après le témoignage même du voyageur allemand, nous les voyons éprouver une invincible répugnance pour le travail des champs auquel ils sont voués ; lorsque, sous l'empire de cette aversion qui ne les quitte pas un instant, ils aspirent incessamment à abandonner l'agriculture pour toute autre industrie, même la plus précaire ; lorsqu'on voit en eux ce

sentiment tellement prononcé, qu'une fois échappés à leur village, qui représente à leurs yeux le servage agricole, ils n'y reviennent jamais<sup>1</sup> ; lorsque enfin un grand nombre d'entre eux souffrent si cruellement de leur état de serfs attachés à la glèbe, que pour en sortir ils préfèrent être envoyés en Sibérie ? Et quel est le régime de la Sibérie préféré par le paysan russe à son servage ? « À la tête de chaque village, en Sibérie, dit M. de Haxthausen, se trouve placé un soldat, la plupart du temps un Cosaque. Il maintient l'ordre parmi les colons, administre la justice à force coups de bâton... » Le paysan russe préfère cet odieux régime par une seule raison, c'est qu'en touchant le sol de la Sibérie, il cesse d'être serf.

S'il me fallait du reste un nouvel argument pour démontrer que le peuple russe n'éprouve point de son sort ce contentement qu'on lui suppose, je le trouverais dans le sentiment public dont, suivant le témoignage de M. de Haxthausen, la loi pénale est l'objet en Russie. Cette loi y est profondément impopulaire, détestée, et l'opinion publique se montre bienveillante pour tous les condamnés, surtout pour les exilés en Sibérie. Or c'est le signe presque infallible d'un état social vicieux, et dans lequel le peuple souffre, quand la sympathie générale honore ceux que la justice a frappés.

Je sais qu'il existe une théorie politique suivant laquelle il ne faut tenir que peu de compte des maux individuels qui se produisent au sein d'un peuple, et ne voir que le but final auquel ce peuple est conduit. — Qu'est-ce, dit-on, que le sacrifice passager de quelques hommes, de quelques familles, de quelques générations même, si ce sacrifice a pour récompense un bien du-rable et permanent, l'établissement d'une grande nation ? Qu'importent les misères et les souffrances particulières, si la prospérité publique en résulte, et avec elle un gouvernement puissant et glorieux ? — Cette théorie ne me satisfait pas. Je n'ai jamais compris, je l'avoue, la facilité avec laquelle on dispose des individus pour le plus grand bien de la masse, et des générations présentes au profit de celles à venir. J'aime mieux cette définition de Bossuet, qui dit que la vraie fin de la politique est de rendre la vie commode et les peuples heureux. Et de quel droit commence-t-on par opprimer les hommes pour parvenir à les rendre heureux ? Qui autorise à torturer les uns pour assurer le bonheur des autres ? Je ne comprends pas mieux comment, même pour doter une nation de la gloire, qui est un bien collectif, on dépouille tous ses membres de la liberté, qui est un droit individuel.

Mais écartons la question morale et politique, et ne considérons pour un moment que la question économique. — Lequel vaut mieux pour la richesse agricole et industrielle d'un pays et pour la création du bien-être et de la prospérité publique, lequel vaut mieux, dis-je, de l'action libre des individus ou de l'autorité qui les mène ? Nous avons vu qu'aux États-Unis chacun choisit avec une entière liberté la profession qu'il lui plaît d'exercer, et que de cette faculté laissée à tous résulte naturellement la culture de tous les commerces et de toutes les industries le mieux appropriés aux besoins du plus grand nombre. Le même résultat est-il obtenu en Russie ? S'il existe en Russie un fait certain et bien constaté par M. de Haxthausen, qui en fournit mille preuves, c'est que dans ce pays, doté d'ailleurs de terres si fertiles, l'agriculture est languissante et ses produits minimes, comparativement à ce qu'ils devraient être. Maintenant, pourquoi l'agriculture en Russie est-elle improductive ou ne produit-elle que d'insignifiants bénéfices ? C'est

<sup>1</sup> On a reconnu, dit M. de Haxthausen, comme un fait général, qu'une fois sorti de la classe des agriculteurs, le paysan ne revient jamais à sa première condition.

par une raison que M. de Haxthausen semble n'avoir pas aperçue, et qui cependant doit tout d'abord frapper les yeux : c'est qu'il y a en Russie infiniment plus d'agriculteurs qu'il n'en faudrait pour satisfaire aux besoins réels, et il s'y trouve plus de paysans agricoles qu'il n'en est besoin, parce que ces paysans, étant serfs, ne peuvent à leur gré changer de condition. M. de Haxthausen se refuse à voir cette évidence, et n'apercevant pas les vraies causes du mal, il en indique d'imaginaires, qui sont assez curieuses pour mériter d'être rapportées. « L'agriculture, dit-il, manque de bras, parce que l'industrie manufacturière les lui enlève, et celle-ci est préférée parce qu'elle donne des salaires élevés, tandis que la terre n'en procure que d'insuffisants. » D'où l'auteur tire deux conséquences : la première, c'est qu'il faut se bien garder d'abolir le servage, qui seul aujourd'hui combat le mal en retenant le paysan dans les liens du sol, et sans lequel ce qui reste encore de serfs agricoles quitterait la terre pour la fabrique ; la seconde conséquence, c'est que si l'on veut détruire le servage en Russie, ce dont l'auteur est d'avis, il faut d'abord y détruire l'industrie manufacturière, dont la suppression ramènera au sol tous les bras nécessaires à l'agriculture, et que celle-ci, désormais leur seule ressource, conservera sans avoir besoin de la protection du servage. Aux yeux de M. de Haxthausen, cet intérêt de l'agriculture en Russie est dominant, exclusif. Il semble que le sort de la terre le touche plus que la destinée elle-même des êtres humains qui l'habitent, et, contemplant les immenses étendues non encore défrichées sur le sol russe, il s'écrie avec une sorte d'enthousiasme religieux : « Il faut à tout prix cultiver la terre en Russie ; c'est un devoir pieux, car Dieu a dit à l'homme : Tu travailleras la terre à la sueur de ton front<sup>1</sup>. » Quelle étrange confusion d'idées ! Quelle accumulation d'erreurs ! Et ne voit-on pas une fois de plus jusqu'où peut s'égarer celui qui, s'écartant du vrai, substitue les chimères de son esprit à la réalité des choses ?

Ce n'est pas l'étendue du sol non cultivé qu'il faut considérer dans un pays : ce qu'il faut y voir, c'est la quantité de terre dont la culture y peut être entreprise utilement, et ce qui détermine cette quantité, c'est la mesure des besoins à satisfaire tant au dedans qu'au dehors ; ces besoins se révèlent eux-mêmes et se jugent par le prix des produits du sol. Si ces produits tombent à une certaine vileté de prix, c'est la preuve qu'ils sont inutiles ou exagérés, et dans ce cas, il faut ou supprimer la production ou la restreindre. Le paysan russe peut être très pauvre et mourir de faim au milieu de la plus abondante moisson, si les céréales sont à vil prix, et si, pour payer son *obrock* ou sa redevance, il est obligé de vendre tout ce qu'il a récolté. Il est absurde de faire de la culture pour de la culture, et nulle part les livres saints n'imposent à l'homme l'obligation d'arroser la terre d'une sueur stérile. Ce qui est juste, naturel, conforme à la loi de Dieu, c'est que l'homme dirige son bras avec l'intelligence qu'il a reçue du ciel et le porte vers le travail qui peut le plus contribuer à son bien-être et à celui de ses semblables, et c'est à cette loi que, dans son instinct obscurci par la servitude, mais non encore détruit, le paysan russe obéit, lorsqu'il s'efforce d'abandonner la terre, qui rétribue mal la main-d'œuvre, pour aller à la fabrique, qui paie des salaires élevés. Et pourquoi l'agriculture ne paie-t-elle que de vils salaires et ne donne-t-elle que de minimes produits ? Parce qu'elle a trop de bras. Pourquoi la fabrique paie-t-elle des salaires excessifs ? Parce que les ouvriers lui manquent. Évidemment les produits de l'industrie agricole sont surabondants et

<sup>1</sup> Tome I<sup>er</sup>, p. 150.

supérieurs aux besoins de la consommation : c'est le contraire pour l'industrie manufacturière, dont la production ne suffit pas à ce qui se consomme. Il y a là, dans la distribution des forces ouvrières de la Russie, un défaut d'équilibre dont la cause première est le vice social qui enchaîne presque toute la population à une seule industrie, l'industrie agricole. Lorsque le serf cherche à briser les chaînes qui le lient au sol pour aller à la fabrique, il fait instinctivement ce qu'il y a de plus utile pour rétablir l'harmonie entre les travaux de la production et les besoins de la consommation, et la loi qui le retient captif dans le village agricole perpétue le désordre autant qu'il est en elle.

La destruction de l'industrie manufacturière en Russie ne supprimerait pas le mal, elle l'aggraverait et le porterait au comble, puisqu'elle accroîtrait le nombre des ouvriers agricoles, déjà trop grand. Le salaire, aujourd'hui trop faible, de ceux-ci serait encore diminué, et la quantité des céréales, déjà surabondante, s'augmentant encore, la valeur vénale des produits de la terre tomberait encore plus bas qu'elle n'est. Ce n'est pas parce que l'ouvrier des fabriques est mieux payé que l'ouvrier de la terre l'est moins bien. L'industrie manufacturière et l'industrie agricole proportionnent leurs salaires à leurs bénéfices, qui eux-mêmes dépendent des services qu'elles rendent. L'abolition de l'industrie manufacturière aurait pour effet, en détruisant celle des industries qui prospère et en congédiant une masse de travailleurs, d'accroître le malaise de celle qui souffre et vers laquelle se reporteraient tous ces bras, dont elle a déjà un trop grand nombre.

Répetons-le donc, le vrai remède au mal, ce serait que le servage fût aboli, en d'autres termes que le travail devînt libre. Cette liberté étant établie, l'équilibre se ferait bientôt entre toutes les industries qui ne sont que l'expression des divers besoins. Il est probable que dans le premier moment la terre serait délaissée plus qu'elle ne doit l'être pour les fabriques, recherchées avec excès ; mais ce discrédit du travail agricole cesserait bientôt, car les manufactures attirant trop de bras, la conséquence inévitable et prompt serait l'abaissement des salaires de l'industrie et l'augmentation des prix du travail agricole. On voit que pour l'agriculture, de même que pour toutes les autres industries, il n'y a qu'une seule et vraie protection : cette protection commune, c'est la liberté du travail de l'ouvrier ; la liberté de la personne et du travail, voilà tout ce qu'il faut pour la prospérité de toutes les industries, agricole, commerciale et manufacturière.

Il y a du reste une autre vérité dont, en lisant M. de Haxthausen, on acquiert la conviction : c'est que ce qui manque à la Russie pour être riche et prospère, ce n'est pas seulement une population libre, mais encore et surtout une bonne constitution de la propriété. Comme dans tous les pays encore féodaux, la terre en Russie appartient à l'empereur, et sous l'empereur à la noblesse. Sous la noblesse, il n'y a que des serfs ou des occupants à titre précaire. Dans la plupart des pays d'Europe, avant même que la féodalité y fût détruite, il s'était introduit sur le sol des modes d'exploitation qui, tantôt sous la forme de rentes perpétuelles, tantôt à titre de baux emphytéotiques, ou sous la condition de baux temporaires, mais sans cesse prorogés, faisaient naître de longues possessions, les seules qui soient bienfaisantes pour l'agriculture, parce que ce sont celles qui par leur durée se rapprochent le plus de la propriété elle-même. M. de Haxthausen cite comme fait unique en Russie le cas d'un fermier à bail. Il a rencontré

quelques laboureurs cultivant à moitié fruits, ou métayers<sup>1</sup> ; mais le mode presque universel d'exploitation est celui-ci. Le seigneur d'un domaine composant le territoire d'une commune dit aux habitants : « Je vous abandonne en bloc l'usufruit de ma terre ; j'estime à telle somme d'argent ce qui m'est dû ; arrangez-vous entre vous pour me la payer. » La commune répartit alors entre tous ses membres la culture des terres dont le domaine se compose. Le partage se fait au moyen de lots préparés en nombre égal à celui des chefs de famille existant dans le village. Ces lots faits, on les tire au sort, et chacun se met en possession du champ que le hasard lui a décerné. Ainsi il ne se trouve personne dans le village qui ne soit pourvu de sa part du sol russe. Cependant, comme le temps, l'âge, le mariage, amènent sans cesse de nouveaux chefs de famille qui ne l'étaient pas lors du tirage précédent, il faut bien de temps en temps procéder à une distribution nouvelle, afin que ceux qui n'ont point de terres en reçoivent. Ce nouveau tirage arrivant, toutes les terres sortent des mains de leurs possesseurs ; il en est fait une nouvelle masse que l'on divise par le nouveau chiffre des prétendants, et toujours par la voie du sort, il est procédé à un nouveau partage du sol. L'époque de ces tirages successifs est fixée arbitrairement par le gouvernement central, qui met entre eux un intervalle tantôt de cinq, tantôt de dix ans, quelquefois plus, quelquefois moins.

Je ne sais si j'ai bien résumé ce système que M. de Haxthausen expose à plusieurs reprises, mais non sans quelque confusion, et pour lequel il professe du reste une admiration qu'il semble difficile de partager. « La commune, dit-il, est la famille en grand... Elle possède le sol... Chaque individu n'a que l'usufruit de sa part, et la part de chacun est égale ; le lot du père ne passe pas par héritage à ses fils..., mais chacun d'eux réclame une part en vertu de son droit individuel comme membre de la commune, dont le chef absolu ou père fictif se nomme l'ancien (*emapocma*)<sup>2</sup>. » Plus loin, M. de Haxthausen dit encore : « La France reconnaît à ses habitants le droit de morceler le sol et de le vendre comme toute autre marchandise. La Russie va encore plus loin : elle soumet sa terre à un partage continu ; elle donne à chacun de ses enfants un droit égal à l'usufruit de sa terre, qui n'est pas, comme en France, propriété exclusive de l'individu, mais la propriété collective du peuple, représenté par la commune. La Russie veut que chaque individu du peuple jouisse d'une portion de terre, et que cette jouissance ou ce droit de possession soit parfaitement identique pour tous ses membres. En France, le sol est la propriété exclusive des individus ; en Russie, il constitue un bien général qui ne concède aux unités que le droit de possession temporaire ou d'usufruit. » Enfin M. de Haxthausen ajoute ceci : « Tout Russe a droit à une part du sol ; aussi n'y a-t-il point de prolétaire en Russie... Dans les autres pays de l'Europe, des bruits sourds annoncent l'approche d'une révolution sociale dirigée contre la propriété et la division égale des terres ; en Russie, un pareil bouleversement est impossible. L'utopie des révolutionnaires européens, saint-simoniens et fouriéristes, s'y trouve déjà réalisée par l'application de l'un des premiers principes de la vie nationale... Ce principe, c'est l'association, principe inné chez les Slaves. »

Cependant, si j'ai bien compris le système exposé par M. de Haxthausen, il en résulte premièrement que la commune russe n'a pas la propriété du sol, et a seulement la

<sup>1</sup> Ces métayers, en Russie, s'appellent *polinick*. Voyez t. I<sup>er</sup>, p. 155.

<sup>2</sup> *Introduction*, p. 9.

propriété de l'usufruit, qu'ainsi elle demeure chargée de la rente due au propriétaire du fonds ; — en second lieu, qu'elle divise entre tous ses habitants cet usufruit général, dont le partage met chacun d'eux en possession d'un lot de terre, à la charge de payer sa part de la redevance commune ; — troisièmement, que la jouissance de cette terre ne dure que le temps qui s'écoule entre deux tirages ; — enfin que cet intervalle est absolument incertain, puisque le moment qui sépare un tirage de l'autre n'est jamais déterminé. Maintenant on se demande si c'est sérieusement que M. de Haxthausen place le paysan russe possesseur de cet usufruit précaire au-dessus du paysan français, propriétaire ou fermier, c'est-à-dire maître du sol, ou maître d'une possession dont la durée est certaine ! De quelle valeur peut être pour le paysan russe ce lot de terre que le sort lui attribue aujourd'hui, et que demain peut-être le sort lui reprendra ? Quel intérêt a-t-il à améliorer ce champ, qui, fécondé par son travail, passera au premier jour en d'autres mains ? De quelle sécurité peut jouir le cultivateur, incessamment placé sous la menace d'une nouvelle distribution des terres ? Non seulement le paysan russe n'est pas propriétaire, il n'est pas même usufruitier ; il n'a qu'une possession, la plus fragile et la plus précaire de toutes, celle qui dépend du caprice du sort provoqué par l'arbitraire de l'homme. Là où M. de Haxthausen ne voit que des propriétaires, je n'en aperçois pas un seul, et tandis qu'à ses yeux il n'y a pas de prolétaire en Russie, il me semble que tout le monde l'est. Je ne sais si les disciples de Fourier et de Saint-Simon seront très flattés de trouver leurs théories ainsi rapprochées de la *civilisation russe*. Je n'ai point à leur venir en aide contre cette confusion. Il m'est impossible cependant de voir rien qui ressemble à une association dans ce village et ces paysans russes cultivant chacun le champ distinct que le sort lui attribue, et dont chacun aussi recueille séparément les fruits. J'ajoute que dans le système de la commune russe il y a tout à la fois plus et moins que dans le communisme moderne. Il ne me paraît pas que nos communistes entendent que les lots partagés demeurent débiteurs d'une rente envers l'ancien propriétaire ; ils divisent entre eux le sol franc et libre de toute charge. Sous ce rapport, la condition des partageants est meilleure que dans la commune russe ; mais le paysan russe, si précaire que soit sa possession, a un lot personnel ; il a une possession individuelle que n'admet pas le communisme, et à ce point de vue la condition du communiste serait certainement pire que celle du paysan russe. En somme, le sort de l'un et de l'autre ne peut être que misérable.

Ce que M. de Haxthausen, d'accord en cela du reste avec beaucoup de nos révolutionnaires, appelle le dernier terme du progrès social est à mes yeux tout ce qu'il y a de plus rétrograde. La communauté ou l'instabilité du sol établie parmi les paysans russes, sous la forme de cette possession mobile et incertaine, est l'institution de tous les temps primitifs et de tous les peuples barbares : il n'y a rien de si vieux et de si arriéré. La propriété individuelle, la propriété stable, la propriété civile que le droit consacre et ne crée pas, parce qu'elle lui est supérieure, la propriété pour la défense de laquelle, si petite qu'elle soit, toutes les puissances sociales et politiques sont mises en œuvre, voilà l'institution civilisée, voilà le progrès. Que la propriété soit distribuée en grandes terres et en grandes fermes comme en Angleterre ; qu'elle soit, comme en France, divisée par petits héritages et par fermes plus petites encore ; qu'elle consiste en domaines intermédiaires et moyens comme en Allemagne : peu importe, pourvu que son principe soit certain, son droit solide, sa possession individuelle.

En Russie, non seulement ceux aux mains desquels se trouve la terre ne sont pas propriétaires, mais leur possession même est vaine parce qu'elle est sans titre et sans durée. Faut-il s'étonner maintenant si la population en Russie, loin d'être favorable à ce système de partage continu, y soit profondément hostile ? S'étonnera-t-on si des hommes qui n'ont aucune idée juste de la propriété ne professent pour elle aucun respect, si, selon les termes mêmes de M. de Haxthausen, *les liens de la propriété ne sont nulle part plus faibles qu'en Russie* ? Faut-il être surpris si le serf cultive sans goût, sans ardeur, ce champ d'un jour ; s'il désire si vivement de le quitter, et si, à la différence du paysan français, que la terre ramène toujours à elle, le paysan russe, quand il s'en est éloigné, n'y revient jamais ? Comprend-on à présent pourquoi, sur cette terre où rien ne l'attache ni ne l'intéresse, il est saisi d'un profond dégoût, et tombe dans un complet désœuvrement ; comment enfin, lorsqu'il ne se réfugie pas dans les joies de la famille, son seul asile, il se précipite sans mesure ni frein dans tous les excès de l'ivrognerie, qui, selon M. de Haxthausen, est le vice commun des Russes<sup>1</sup> ? Enfin n'aperçoit-on pas comment, ne pouvant être sur le sol ni propriétaire, ni fermier, ni métayer, ni journalier à gages, il recherche la manufacture, dans laquelle il trouve du moins un salaire fixe et personnel, qui est déjà un commencement de propriété ?

Si j'avais à résumer sous une forme très générale la comparaison établie plus haut entre la société russe et celle des États-Unis, je dirais que dans celle-ci la distribution de la propriété et du capital est telle que les individus, en travaillant à la richesse publique, se procurent pour eux-mêmes la plus grande somme possible de jouissances et de bien-être, tandis qu'en Russie on ne saurait imaginer une quantité plus considérable de travailleurs misérables, créant plus péniblement une moindre somme de produits utiles. Cependant, si l'on en croit M. de Haxthausen, le principe de communauté ou de communisme sur lequel repose la propriété en Russie tiendrait à quelque chose de plus profond encore que la raison politique et sociale ; il aurait pour fondement la race même des populations slaves, dont le génie répugnerait à la propriété individuelle, et serait au contraire profondément sympathique à la propriété commune<sup>2</sup>. « Le principe du partage égal, dit M. de Haxthausen, découle du plus ancien principe du droit des Slaves, savoir : l'indivisibilité du bien de la famille et la division de l'usufruit. » Ailleurs il dit encore : « Le Slave, contraire à la corporation, qui admet une hiérarchie de chefs et de subordonnés, est ami de l'association, qui ne connaît que des égaux. » Sans cesse l'auteur revient sur cette idée, que les populations slaves sont par leur nature même prédisposées aux institutions du pouvoir absolu et antipathiques aux institutions de liberté.

Je me défie, je l'avoue, de ces théories étroites et absolues qui prétendent tout expliquer par l'origine des nations et qui attribuent exclusivement à une première goutte de sang toutes ces révolutions des empires, dont les grands esprits de tous les âges, Thucydide et Tite-Live, Machiavel et Montesquieu, cherchaient le secret dans les institutions bienfaisantes ou funestes, dans les vices ou dans les vertus des peuples. Outre que cette théorie me paraît fausse, je la crois très dangereuse, et je n'en connais pas de

<sup>1</sup> « L'ivrognerie est la peste de l'empire russe. » Tome II, p. 446.

<sup>2</sup> Tome I<sup>er</sup>, p. 114. Il y a en Russie 61 millions d'habitants : les 9/10<sup>es</sup> sont Slaves, plus des deux tiers sont Slaves russes. Il y a en Russie 40 millions de Slaves russes, sans compter les Slaves polonais, lithuaniens, lettes, valaques et serbes.

plus capable de détourner les hommes de toute énergie en leur fournissant l'excuse légitime de toutes les lâchetés. Sans doute l'influence de la race, renfermée dans de certaines limites, ne se peut nier pas plus que celle de la famille, de l'éducation et des mœurs : il est certain qu'il existe parmi les peuples comme dans les individus des aptitudes diverses, des facultés spéciales ; mais en admettant ces diversités, d'un ordre secondaire, il ne faut jamais perdre de vue les grands traits généraux communs à tous les hommes et à tous les peuples. De même que tous les êtres humains éprouvent les mêmes appétits matériels, qui sont une condition de la vie physique, tous aussi sont doués de certaines facultés immatérielles qui font partie de leur existence morale ; tous possèdent l'amour instinctif de la liberté et de la propriété, de la liberté, qui est l'image de la personne ; de la propriété, qui est l'expression de ses besoins. Les uns, par le hasard des circonstances, naissent dans une condition libre, les autres dans la servitude, ceux-ci avec des biens dont ceux-là sont privés. Les premiers perdent par leurs vices ce que les seconds ont le mérite de créer ; mais tous sont heureux de la possession, tous souffrent de la privation de ces biens, tous en jouissent, les désirent ou les regrettent. Que l'égoïsme, fécond en illusions et en paradoxes, s'abuse sur ces vérités et les obscurcisse, on le conçoit ; mais que la science n'intervienne pas et ne soit pas invoquée au secours d'erreurs qu'elle combat et de mensonges qu'elle désavoue !

Si l'on veut pénétrer au fond de la société russe, on voit que ce qui rend profondément misérable l'habitant de ce pays, ce qui le précipite dans tous les vices, compagnons habituels de la misère et de la corruption, c'est précisément la privation de ces deux biens essentiels à l'homme, et qui ne peuvent lui faire défaut sans que l'économie morale de son être en soit profondément troublée. Il est misérable, surtout parce qu'il est serf et parce qu'il est ainsi destitué de ces biens essentiels à l'homme : la liberté et la propriété.

Le remède à cette misère ne saurait être prompt et subit, car c'est une des tristes lois de l'humanité, que plus une plaie sociale a duré, et plus la guérison est lente ; mais M. de Haxthausen, qui observe tout si bien alors même qu'il juge si mal, montre parfaitement dans son livre de quel côté viendra le remède : il viendra de ce développement industriel dont le progrès l'alarme tant, et qui est si frappant dans toute la Russie. De là naîtront deux choses : une propriété créée par le travail et une classe moyenne investie de cette propriété, c'est-à-dire une classe tout à la fois intelligente et laborieuse. Catherine II voulut fonder cette classe, et en 1832 un ukase de l'empereur Nicolas décréta la création de la classe bourgeoise. Décrets vains et puérils et qui attestent bien les illusions de l'omnipotence d'un seul ! Ce qui créera la classe moyenne en Russie, c'est le travail, qui transforme les prolétaires en ouvriers, ceux-ci en artisans, ceux-ci en commerçants et fabricants, ceux-ci encore en propriétaires. Que les tsars rendent libre le travail, qui aujourd'hui en Russie ne l'est pas ; qu'ils en assurent l'exercice sous la protection des lois ; qu'ils ouvrent à ses produits l'acquisition de la propriété foncière tout à la fois aliénable et inviolable, et ils pourront réellement dire qu'ils ont créé la classe bourgeoise. Et puis, la classe bourgeoise étant créée avec la propriété moyenne, avec elle viennent les lumières, les services, l'influence, le crédit ; avec elle naissent des droits ; ces droits, quand ils sont écrits dans les lois et consacrés par les mœurs, c'est la liberté... Jusque-là il peut sans doute y avoir en Russie une nation considérable par le nombre et puissante par les armes : il n'y a pas un peuple riche et prospère. La force et la conquête

sont assurément puissantes à fonder des empires ; la liberté seule rend heureux les sujets, et en même temps qu'elle leur donne le bien-être, elle leur confère seule ce qui constitue la vraie grandeur d'un peuple, la moralité et la dignité.

Gustave de Beaumont.

# L'amortissement de la dette est-il préférable à la réduction des impôts ?

Société d'économie politique, réunion du 5 janvier 1877.

En matière de finances publiques, le plus sage et le plus juste est de s'abstenir de faire des dettes, et de payer celles qu'on a contractées. Seulement, dans la situation où la France et les principales nations de l'Europe se sont placés, d'une dette considérable jointe à une fiscalité déjà très forte, la question de la marche à suivre n'est pas aisée à clarifier. Pour Frédéric Passy et quelques autres, parlant à la Société d'économie politique (janvier 1877), c'est surtout affaire de circonstances et de mesure : quand le système fiscal est défectueux, par exemple, sans doute il serait maladroit de s'appuyer dessus pour réduire drastiquement la dette, et il convient donc dans ce cas de réformer l'impôt, avant d'amortir la dette.

## L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE EST-IL PRÉFÉRABLE À LA RÉDUCTION DES IMPÔTS ?

Cette question, proposée par M. de Reinach, est ainsi formulée au programme : « Faut-il consacrer les excédants à l'amortissement de la dette ou à la réduction des impôts ? » M. de Reinach a le premier la parole.

**M. de Reinach** rappelle que la question dont il s'agit a été proposée à la discussion par lui au moment où la crise financière et industrielle sévissait en Allemagne au plus haut degré.

M. de Reinach attribue l'éclosion de cette crise en grande partie au remboursement brusque de l'entier de la dette fédérale allemande et au remboursement d'une grande partie de la dette des États confédérés allemands. En effet, ces remboursements laissaient une grande quantité de capitaux libres, les bons placements manquaient et les rentiers furent alors attirés à confier leurs capitaux aux entreprises les plus chimériques. Peu à peu les États s'aperçurent de la faute économique commise et les impôts, qui n'avaient pas été diminués, durent au contraire être augmentés ; ainsi on voit en Allemagne le rare spectacle d'un État ayant reçu la somme énorme de cinq milliards, et n'ayant qu'une dette vraiment insignifiante, subir une crise épouvantable, une énorme réduction dans la fortune publique et une augmentation des impôts. M. de Reinach croit qu'il faut absolument distinguer entre la réduction d'une dette et le remboursement ; ainsi, à son avis, l'Allemagne était parfaitement en droit et dans la situation d'imposer (facultativement) aux détenteurs de sa dette une réduction de taux d'intérêt qu'on leur allouait ; on aurait ainsi allégé le budget et, par conséquent, les contribuables. L'État aurait gardé par-devers lui l'argent nécessaire pour faire face aux travaux improductifs (armements et lignes stratégiques), pour lesquels il a dû emprunter à nouveau plus tard et augmenter les impôts. Si le dernier emprunt allemand, il y a peu de mois de

cela, n'a pas eu de succès, il faut évidemment en rechercher la cause dans ce qui vient d'être dit ; la clientèle des fonds d'États nationaux n'existait plus, il fallait la reconstituer petit à petit.

M. de Reinach croit donc qu'en principe il vaut mieux employer les excédents des budgets à la réduction des impôts qu'à l'amortissement de la dette, pourvu que celle-ci soit dans des conditions raisonnables avec le budget normal du pays. La réduction des impôts constituera une espèce de réserve dans laquelle on pourra puiser lorsqu'on en aura besoin, tandis que dans ces moments il sera difficile d'y faire appel, s'ils atteignent déjà les limites extrêmes.

**M. Alph. Courtois** n'est pas partisan des dettes publiques ; il croit que la situation normale d'un État est de n'en pas avoir. Que dans des circonstances extraordinaires un État emprunte, il l'admet pourvu que, l'effet des circonstances passé, il s'occupe sérieusement de rembourser. Mais une fois qu'un État a une dette permanente et considérable, comme c'est le cas de la France, il estime que le remboursement est chose délicate et qui demande réflexion.

Qui est débiteur de la dette ? La nation entière, c'est-à-dire les contribuables, mais chacun proportionnellement à sa fortune, à ses moyens de travail indirectement. Or, pour que l'impôt pût, avec équité, servir à rembourser la dette, il faudrait que sa proportionnalité fût chose incontestable, ce qui est loin d'être la situation actuelle. Le plus pressé est donc de ramener l'impôt à cette condition en supprimant les contributions qui font obstacle. Pour M. Courtois, l'avenir est à l'impôt unique et proportionnel sur le revenu. Alors il y aura avantage à renforcer l'impôt pour rendre aux créanciers de l'État des capitaux qu'ils sauront mieux faire valoir que leur débiteur. Mais il y a, à la réalisation de cet idéal, des difficultés pratiques que le temps seul peut vaincre. En attendant, nous avons un système d'impôts qui établit de grandes inégalités entre les contribuables. M. Courtois pense donc qu'il vaut mieux, en l'état, réduire, supprimer même, si c'est possible, les contributions qui s'éloignent le plus des conditions de proportionnalité qui sont une des règles de l'impôt, plutôt que de s'occuper de la réduction de la dette.

**M. Frédéric Passy** est, à peu de chose près, de l'avis de M. Courtois.

Il croit se rappeler qu'il y a longtemps déjà, dans un autre local, la même question a été agitée au sein de la Société (c'était à propos des excédants de recettes que le guano paraissait assurer au Pérou) ; il se pourrait bien qu'il eût alors penché vers le remboursement des dettes. Il serait plutôt disposé aujourd'hui à pencher vers la réduction des impôts. C'est qu'à vrai dire, la question ne lui paraît pas comporter une réponse générale et absolue et que la situation en dépend sur bien des circonstances. Il s'agit de prendre le parti le plus avantageux pour la fortune publique et le plus propre à alléger les charges des contribuables. Or, il peut se faire que ce soit tantôt la diminution de la dette et tantôt la réduction des impôts. Si l'on est en face de dettes contractées à des conditions onéreuses et dont on se puisse dégager à des conditions avantageuses, on fera très bien de rembourser. Mais si l'on est en face d'impôts mal établis, peu proportionnels, coûteux à percevoir, gênants pour le commerce ou pour l'industrie, pesant, en un mot, sur la masse de la nation non seulement par ce qu'ils prélèvent directement sur la richesse formée, mais par ce qu'ils rapportent d'obstacles à la formation de la richesse, on fera mieux, et beaucoup mieux, de supprimer ou de diminuer les impôts, en commençant par les plus mauvais. Et il n'est pas besoin de s'étendre longuement

sur ce chapitre pour établir que tel est encore le cas dans la plupart des pays civilisés, dans le nôtre notamment, et qu'une bonne partie de nos impôts actuels non seulement coûtant gros en frais de recouvrement, mais entravent l'essor de la prospérité nationale et de plus poussent à la fraude et à l'altération des produits. C'est donc, et pour bien des gens encore, à la réduction des impôts et à leur amélioration qu'il faut appliquer nos efforts. Qu'importe au contribuable, en somme, qu'on lui prenne cent francs pour payer des services publics actuels, ou qu'on lui prenne cent francs pour payer l'intérêt de l'argent emprunté pour des services publics anciens, bons au mauvais. Ce qui lui importe, c'est qu'on lui prenne le moins possible et avec le moins de désagrément possible.

Il va sans dire, ajoute en terminant M. Passy, qu'en me prononçant habituellement pour le maintien des dettes existantes, dont la charge va s'atténuant à mesure que se développe la prospérité générale et que les impôts se perfectionnent ou se réduisent, je n'entends pas du tout, lorsqu'il s'agit de dépenses à faire, donner la préférence à l'emprunt sur l'impôt. Je crois, au contraire, qu'il est beaucoup plus sûr, en même temps que plus droit et plus viril, de regarder les choses en face et de se taxer résolument selon ses besoins. On y gagne de se mieux rendre compte de ce que l'on fait, et l'on évite ainsi bien des entraînements et bien des illusions. C'est une niaiserie d'ailleurs que de s'imposer qu'on décharge le présent en chargeant l'avenir, comme c'en est une de croire que l'on amortit réellement en votant d'une main un impôt pour opérer de l'autre un remboursement. L'intérêt de l'emprunt pèse sur l'avenir sans doute ; mais il faut toujours que le capital en soit pris sur les ressources du présent. On ne consomme que ce qui existe.

**M. Georges Renaud** est étonné d'entendre soutenir qu'il ne faut pas amortir.

Jusqu'ici les principaux maîtres de l'économie politique anglo-française avaient combattu les emprunts et, au moins, enseignaient l'amortissement comme remède. De cette façon, on se ménageait une soupape, par laquelle le trop-plein s'écoulait ; on évitait les engorgements et on pouvait échapper à ce grossissement continu de la dette de l'État. Aujourd'hui, non seulement on n'amortit plus, mais on n'a même plus le désir, l'intention, la volonté d'amortir. — « On a amorti, dit-on, à quoi cela a-t-il servi ? » — La réponse est facile, c'est qu'on n'a jamais amorti ; on l'a écrit dans la loi, mais on ne l'a point fait dans la réalité. En votant le budget, on affectait des sommes à l'amortissement ; à la fin de l'exercice budgétaire, le fonds d'amortissement avait été absorbé par des dépenses d'un autre ordre. Ce qui est certain, c'est que les gaspillages de l'Empire n'ont jamais permis l'amortissement que sur le papier.

Il faut amortir, si l'on ne veut voir sans cesse grossir le chiffre de notre dette, le chiffre de notre budget, si l'on ne veut, après avoir dépassé le second milliard, dépasser le troisième, dépasser le quatrième, avec la vitesse d'accroissement qui s'est manifestée depuis vingt-sept ans, avant vingt-cinq ans d'ici, notre budget atteindra 5 milliards. Ce serait monstrueux ! Il faut dégager l'avenir ; agir autrement, ce serait la politique de l'imprévoyance la plus coupable et la plus funeste ; ce serait exposer le pays à une décadence rapide ; ce serait compromettre les générations à venir.

Toute bonne politique financière doit dégager l'avenir, ménager les forces du pays, ne pas les épuiser, car il peut survenir tel événement qui nous oblige, pour notre salut, à accroître nos dettes. Si nous avons mis la paix à profit, nous aurons amorti une partie de nos dettes, et celles que nous serons obligés de contracter à nouveau ne viendront pas s'ajouter de manière à accroître encore la vitesse de la marée montante.

Du reste, il ne s'agit pas de mettre de nouveaux impôts ; il s'agit simplement d'employer les excédants de recettes. Si, au contraire, on emploie ces excédants à des dégrèvements, on favorise les générations actuelles et on aggrave la situation des générations à venir. Est-ce-là une bonne et digne administration ? Il faut surtout résister à cette tendance de grossir sans cesse le budget, car on augmente la somme des frais de production, ce qui est purement et simplement un gaspillage pour le pays. C'est une perte sèche. En outre, sur un gros budget, on regarde moins à ajouter quelques millions de plus aux dépenses. Dix ou quinze millions de plus sur 2 700 millions, c'est insignifiant. L'année suivante, on fait le même raisonnement ; et, d'année en année, de million en million, nous voilà arrivés à un budget de 2 800 millions environ pour l'année 1878.

Plus les charges de la dette sont considérables, plus les frais généraux du commerce et de l'industrie sont élevés, et il s'agit là de frais permanents. Or, nous ne devons pas oublier que nous ne vivons pas isolés, que nous avons une lutte pressante à soutenir contre les autres peuples, que nous ne pouvons la soutenir avec avantage qu'autant que nos charges permanentes seront plus modérées que celles de nos concurrents. Or, notre marine reste stationnaire, alors que celle de l'Allemagne fait des pas de géant ; notre commerce ne s'étend qu'avec peine et sans beaucoup de profit, pendant que le commerce extérieur allemand double. Prenons-y garde et songeons à la poule aux œufs d'or.

L'amortissement équivaut à un dégrèvement, sans doute retardé ; mais, au moins, le dégrèvement est permanent : il n'en est pas de même du dégrèvement direct effectué au moyen des excédents ; car, qu'il n'y ait pas d'excédents l'année suivante, vous voilà obligés de rétablir les impôts supprimés.

On a dit : Attendons que nous ayons établi un impôt sur une base équitable, en y substituant l'impôt unique sur le revenu. Cet impôt unique est une chimère et serait la source d'un mal bien plus grand ; car les inégalités, au lieu d'être divisées par la répartition de l'impôt entre des forces diverses, se trouveraient accentuées et écraseraient les uns au détriment des autres.

L'équité en matière d'impôt ne saurait être absolue, vu l'imperfection de l'humanité, vu aussi les compromis suivant lesquels les parlements règlent les questions de budget.

On a dit qu'il n'y avait pas là de questions de principe. C'est précisément là qu'est tout le mal. L'amortissement devrait être un principe, et toute la répartition du budget subordonnée à ce principe.

L'occasion se présentera, du reste, bientôt, quand le remboursement à la Banque sera terminé. Il y aura 150 millions qui deviendront disponibles et que l'on devra, à tout prix, affecter à l'amortissement de la dette.

Malheureusement aujourd'hui on n'a guère qu'une préoccupation, produire de l'effet sur le public et aussi sur l'électeur. Des réductions graduelles d'impôt, on n'en veut pas ; l'amortissement, on n'en veut pas. Le contribuable n'en sent pas les effets immédiats, mais les économistes doivent peu se préoccuper de l'effet sur l'électeur ; ils doivent voir, avant tout, les effets *économiques*, les effets réels, peu sensibles dans le moment, mais qui agissent à la longue et font le bien peu à peu, mais d'une manière plus durable.

Enfin, presque tous nos hommes publics ont perdu le sens de l'économie. On dépense avec une facilité véritablement inouïe. Les administrations ont toujours de bonnes raisons pour grossir leurs dépenses ; on peut toujours leur donner une apparence productive. Mais on oublie que ces mêmes millions, laissés dans les mains des contribuables, seraient quatre fois plus productifs. Quant aux dépenses en travaux publics, qui contribuent tant à nous obérer, elles sont vraiment trop élevées pour le peu

de profit qu'elles donnent. Nos compagnies de chemins de fer nous coûtent très cher et c'est avec les ressources du budget qu'elles peuvent élever le prix de leurs actions à une distance aussi considérable du pair. En quoi cela profite-t-il au pays ?

Nous pourrions dire la même chose de nos grandes villes, et notamment de la ville de Paris. Au lieu de réduire les dépenses, au lieu de diminuer les impôts peu à peu, on fait de grands travaux, qui encouragent la spéculation, déplacent la richesse, haussent les prix, troublent les rapports des diverses parties de la société entre elles. M. Renaud considère cette politique générale, à laquelle tend le plus grand nombre des esprits français, comme une politique désastreuse. Nous subirons dans l'ordre économique, au moment où nous nous y attendrons le moins, quelque cataclysme semblable au cataclysme militaire qui nous a frappés ; malheureusement, quand on l'apercevra, il sera trop tard.

**M. Clamageran** reconnaît qu'il y a un cas où il vaut mieux amortir la dette que réduire l'impôt. Ce cas se présente quand le pays n'est pas surchargé d'impôts et que le crédit de l'État est faible, par suite du désordre de l'administration financière. Telle n'est pas la situation actuelle de la France. Les contribuables payent, sous diverses formes, quelque chose comme le quart de leur revenu, en moyenne, et notre rente se capitalise sur le pied de 4,25 %. Notre crédit est donc très élevé et nos impôts écrasants. Il serait bon sans doute que notre crédit pût atteindre le niveau du crédit anglais ; mais il est plus essentiel et plus urgent de réduire le montant excessif des charges publiques.

À l'appui de son opinion, M. Clamageran rappelle ce qui s'est passé en Allemagne depuis la guerre de 1870 et aux États-Unis depuis la guerre de la sécession. Les Allemands ont réduit leur dette et n'ont pas diminué leurs impôts ; ils ont abouti à une crise économique des plus graves. Les exigences du fisc impérial ne sont pas la seule cause de cette crise, mais on peut affirmer qu'elles y ont contribué dans une très large mesure. L'exemple des États-Unis ne les a pas éclairés, et cependant l'expérience faite de l'autre côté de l'Atlantique signalait d'une manière bien éloquente le péril d'un amortissement trop prompt basé sur une énorme taxation. Les Américains n'avaient, en 1860, qu'une dette insignifiante. En 1865, après la défaite du Sud, ils se trouvèrent en présence d'une dette qui égalait à peu près celle des grandes puissances européennes. Ils se mirent de suite à l'amortir et procédèrent à cette opération avec une espèce de fougue qui étonna l'ancien monde. Les éloges ne leur furent pas ménagés. Parmi les plus enthousiastes, combien y en a-t-il aujourd'hui qui persistent dans leur première impression ? On les compterait aisément. En effet, pour obtenir la réduction de la dette sur une vaste échelle, il a fallu arracher violemment aux contribuables des sommes gigantesques ; on a eu recours aux impôts les plus récriés, les plus vexatoires. À la faveur d'un tarif de douane monstrueux, des industries factices se sont créées et le prolétariat, conséquence fatale des monopoles économiques, a pris un développement déplorable. La marine, si florissante naguère, est tombée en décadence. Les consommations usuelles se sont amoindries. D'autre part, on a pressuré à tel point les propriétaires que, dans certains États, le revenu des biens est quelquefois entièrement absorbé par l'impôt. Le moral même de la nation a été atteint. La fraude a pris des proportions inouïes et s'est infiltrée jusque dans les rangs des plus hauts fonctionnaires de l'État. On a constaté une fois de plus un fait que les administrateurs ne doivent jamais perdre de vue, c'est qu'aucun gouvernement, quelque puissant qu'il soit, ne peut empêcher la fraude quand la prime du fraudeur, déterminée par l'élévation de la taxe, dépasse un certain chiffre. Chez nous, sous l'ancien régime, la contrebande du sel était punie de peines atroces ; les galères, la

marque, le carcan, le gibet, la roue. Néanmoins il y avait, sur les frontières des provinces franches, de véritables armées de contrebandiers. Pourquoi ? Parce que le prix naturel d'une mesure de sel étant de 3 livres et le prix officiel étant de 64 livres, la prime de la contrebande dépassait 2 000%.

Laissant de côté les expériences tirées de l'histoire des autres peuples ou de la nôtre, nous sommes conduits par le raisonnement aux mêmes conclusions. Le capital remboursé par l'État n'est pas un capital nouveau. Ce capital existe quelque part. L'amortissement ne fait que le déplacer. C'est une mutation pure et simple. Examinons de près quel avantage elle procure au pays. Le pays bénéficie de la différence entre l'intérêt de la dette et le produit ordinaire des capitaux placés entre des mains industrielles, moins les frais de perception nécessités par l'impôt qui sert de base à l'amortissement. On amortit, par exemple, une somme d'un milliard, dont l'intérêt annuel était de 45 millions. Les contribuables gagnent 45 millions de moins à payer par an, mais, d'un autre côté, ils perdent le milliard qui leur est enlevé et, en outre, les frais de perception, qui s'élèvent facilement à 10%, quand on a abusé des bons impôts et qu'il faut recourir aux mauvais ; ils perdent donc en tout un capital de 1 100 millions. Ces 1 100 millions, mis en œuvre par les industriels et les commerçants, auraient certainement rapporté plus de 45 millions, probablement une soixantaine de millions. La perte définitive est de 15 millions par an. L'amortissement dans de pareilles circonstances est une véritable duperie.

M. Clamageran termine par quelques réserves qui lui paraissent nécessaires. Il y a des dettes qui sont des impôts déguisés, et des impôts onéreux. De ce nombre est la dette qui résulte du papier-monnaie. Celle-là doit être éteinte le plus tôt possible, car le papier-monnaie est par lui-même la pire de toutes les taxes. Il y a aussi des modes de réduction qui n'offrent, quand ils sont praticables, que des avantages sans aucun inconvénient. Tel est l'amortissement par voie de conversion. La rente ayant dépassé le pair, il ne faut pas hésiter à la ramener à un taux plus bas, si on le peut, car alors l'intérêt annuel payé par les contribuables est diminué, et aucune charge nouvelle ne leur est imposée. Il faut même, quand on emprunte en temps de crise, préparer la conversion pour des temps meilleurs. Dans ce but, il importe de ne pas dissimuler le taux auquel on emprunte. Le taux nominal de l'émission ne doit pas s'écarter, ou doit s'écarter très peu, du taux réel. Si on emprunte à 6%, il faut bien se garder de créer du 3% qu'il serait impossible de rembourser plus tard par conversion, il faut créer plus tard du 6%. C'est là ce que M. Clamageran a conseillé en 1870, et l'emprunt Morgan, conclu dans ces conditions, a été depuis avantageusement converti. Le grand Colbert, dont la politique commerciale a été justement critiquée, mais qui était un financier de premier ordre, a toujours procédé ainsi. Il empruntait, en temps de guerre, sur le pied de 7 à 8%, et en temps de paix il remboursait au moyen de nouveaux emprunts émis sur le pied de 5%.

M. Clamageran est encore d'avis qu'il est possible que par le développement de la prospérité publique, le taux de l'intérêt ne baisse pas ; car le taux de l'intérêt dépend de l'abondance des capitaux et aussi, en sens inverse, de leur emploi plus ou moins actif. Le taux de l'intérêt monte quelquefois malgré l'abondance des capitaux par l'extension de la production et l'énergie de l'esprit d'entreprise. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la valeur de la monnaie, depuis quatre siècles, n'a cessé de baisser. D'où il résulte que les revenus fixes se trouvent nécessairement amoindris au bout d'un certain temps ; par contre, les dettes à longue échéance, et à plus forte raison, les dettes perpétuelles, comme les rentes sur l'État, deviennent, à la longue, moins onéreuses. Il y a là un amortissement naturel, dont il ne faudrait pas, à coup sûr, exagérer l'importance, mais qui

cependant doit entrer en ligne de compte. La question discutée par la Société étant, en somme, une question de mesure, de prudence et de sagesse, il ne faut négliger aucun de ses éléments.

**M. Clément Juglar** reconnaît, que dans les deux cas, c'est donner un emploi utile aux excédents en les consacrant à la réduction de la dette ou des impôts ; mais ce n'est pas seulement l'effet utile qu'il faut avoir en vue, ce sont surtout les résultats qu'on en peut attendre qui doivent servir de règles.

Il recherche donc l'effet, pour ainsi dire mécanique, de l'emploi d'un excédent annuel.

Ce sera un levier dont le ministre sera armé ; sur quelles masses devra-t-il le faire agir ?

On veut produire un effet appréciable, et on se trouve en présence d'une dette formant un tout compact de 740 millions et d'une série d'impôts variant de 10 à 300 millions.

Supposons un excédent disponible de 20 millions ; si on l'applique aux impôts, on peut faire disparaître de suite deux impôts de dix millions, ou on réduit de 7% l'impôt des boissons (300 millions).

La même somme employée à amortir la rente ne pourrait la réduire que de 2% ! Voilà l'effet utile produit.

Or, puisque l'on recherche un allègement au fardeau qui pèse sur nous, le point où il faudra l'appliquer pour en tirer le plus grand résultat est indiqué par l'effet qui sera obtenu.

S'il en est ainsi, personne n'ignore que parmi les impôts, tous plus ou moins nuisibles à la production, il y en a qui lui sont particulièrement funestes et la chargent de manière à retarder sa marche ; ce sont comme des pierres dans un engrenage, on comme des poids qui surchargent le balancier et que le piston doit enlever ; c'est un poids mort qu'il faut toujours mettre en mouvement et, par conséquent, c'est autant de perdu dans l'emploi de la force dépensée.

Réduction de la dette, réduction des impôts, il n'y a pas d'autre alternative, c'est toujours un fardeau qu'on cherche à rendre moins lourd. — Nous venons de voir dans quelle proportion on l'allégerait en prenant l'impôt ou la dette, et ce n'est pas le seul motif à invoquer. Il ne faut pas oublier que cette dernière pèse également sur tout le monde, tandis que certains impôts frappent plus particulièrement certaines industries d'une façon très variable dans les frais de production et de vente ; de là des incidences souvent imprévues dans le mécanisme des opérations qui en retardent singulièrement le mouvement.

Retarder le mouvement, c'est retarder la production de la richesse, car on n'ignore pas qu'une dette est d'autant moins lourde qu'on est plus riche, ce dernier état rendra donc, avec la diminution de valeur des métaux précieux et les conversions, la charge de moins en moins lourde.

C'est ici que le dicton : « on s'enrichit en payant ses dettes », manque d'application, si en même temps le système des taxes diminue la puissance de production des instruments de travail et détourne une partie du capital nécessaire aux opérations commerciales.

**M. Chérot** croit que, dans beaucoup de circonstances, il est préférable d'appliquer les excédents à des dégrèvements d'impôts, plutôt qu'à des réductions de la dette. On

peut trouver, en Angleterre, des exemples remarquables des avantages de ce système. Il ne citera que les sucres.

À l'époque où les sucres étaient frappés d'un droit élevé, en Angleterre, la consommation était de 7 kilogrammes environ par habitant. Des dégrèvements successifs ont eu lieu, toujours suivis d'un accroissement de la consommation. Aujourd'hui, il n'y a plus de droits, et cette consommation a plus que quadruplé. Elle approche d'un milliard de kilogrammes. Quand on songe au développement des échanges, du mouvement de la navigation, des industries de production et de raffinage, qui a été la conséquence de cette énorme augmentation dans la consommation d'un aliment aussi sain que nourrissant, on ne peut qu'applaudir à l'intelligence économique des hommes d'État anglais. La richesse générale du pays et le bien-être des populations ont également trouvé leur compte dans ces dégrèvements.

Que se passe-t-il en France ? Nos droits atteignent 100% de la valeur du sucre. Notre consommation ne dépasse pas 250 millions de kilogrammes, pendant que notre sucrerie indigène produit de 400 à 500 millions, et que notre marché reçoit 180 millions de sucres exotiques. Si notre commerce d'exportation arrive à rétablir l'équilibre, cela est dû, en partie, à l'existence de circonstances factices, à l'existence d'une véritable prime d'exportation indirecte.

D'après la législation sucrière internationale, qu'on est en voie de réviser, la raffinerie des nations contractantes jouissait d'une différence de quelques kilogrammes, entre le rendement légal sur lequel le droit était perçu et le rendement réel dû à l'habileté du raffineur. Cet affranchissement du droit, sur ces quelques kilogrammes, constituait en faveur de la raffinerie un bénéfice, naturellement proportionnel à l'élévation du droit. Nos droits sur les sucres étant de beaucoup les plus élevés, la raffinerie française jouissait ainsi d'un avantage qui favorisait son exportation. Ce régime va prendre fin à la suite des réclamations de la raffinerie étrangère. La situation de notre pays, producteur et importateur de sucres, peut en être singulièrement compliquée.

Il ne saurait être douteux que le système de dégrèvement anglais aurait, en France, des conséquences économiques aussi et peut-être plus importantes. Dans le cas des sucres, et on en pourrait citer bien d'autres, l'application des excédents et des dégrèvements serait donc bien plus avantageuse au pays que ne pourrait l'être une réduction de la dette.

**M. Ernest Brelay**, sans combattre formellement la plupart des arguments qui viennent de se produire, demande à ramener la question à son point de départ, telle qu'elle a été posée par M. de Reinach, mais en la retournant pour en mieux préciser le sens.

Les Allemands, nous a-t-on dit, ont reçu une indemnité de guerre de cinq milliards et l'ont employée à l'extinction de leurs dettes perpétuelles, désormais à peu près anéanties. Après quoi, ils se sont trouvés en proie à une formidable crise économique qui dure encore et ont vu leurs impôts devenir plus forts qu'avant la guerre.

Supposons cependant, dit M. Ernest Brelay, que la chance des batailles ait tourné en sens inverse, et que l'Allemagne ait eu à nous verser les sommes que nous avons eu le malheur d'être obligés de compter ; quelle eût été notre situation ? Notre passif n'eût pas été aggravé d'un capital formidable et nos législateurs eussent pu se dispenser de demander au pays 700 millions d'impôts annuels en sus des charges antérieures.

L'agriculture, l'industrie, le commerce conservant ces ressources, les eussent fait immensément fructifier ; les recettes de l'État y eussent trouvé des éléments d'élasticité

et d'accroissement, et les contributions générales eussent paru singulièrement plus légères à ceux qui les payent.

Quant aux débauches financières auxquelles l'Allemagne s'est livrée en même temps que d'autres pays, elles n'ont pas été chose nouvelle, s'il en est résulté une sorte de cataclysme qu'on a ressenti par suite de causes analogues, non seulement de l'autre côté du Rhin, mais en Europe et en Amérique, cela ne semble guère concerner les États proprement dits, et c'est affaire d'initiative individuelle. La responsabilité en incombe aux particuliers, à l'esprit de spéculation et surtout d'agiotage ; mais pourquoi les gouvernements iraient-ils protéger leurs sujets contre leur propre gré, maintenir des dettes publiques pour offrir un moyen de placement aux gens qui ne veulent pas se donner la peine de réfléchir, et instituer ainsi une sorte de caste, composée de gens auxquels la masse du public ferait des rentes ?

Selon M. Ernest Brelay, ce système constitue une sorte de *communisme financier*, de socialisme retourné, un retour au privilège, et il doit être temps de songer à revenir aux véritables principes économiques en définissant clairement les choses.

Une dette perpétuelle est un emprunt qui ne se rembourse jamais, et il faut pourtant, en finances comme en tout, voir où l'on va et ne pas créer une situation sans issue.

Si nous amortissons notre dette, nous diminuons *ipso facto* le budget de nos dépenses ; nous nous libérons d'engagements plus ou moins lourds, et, quelle que soit l'opinion qu'on entretienne au sujet de l'amortissement, on doit reconnaître qu'on emploie le meilleur moyen possible pour conserver la confiance des capitalistes petits ou grands, dont on peut, malheureusement, avoir besoin pour de nouveaux emprunts. Cette réflexion conduit M. Ernest Brelay à qualifier de paradoxales certaines assertions relatives au crédit de la Russie et de la Turquie, dont l'une aurait d'autant plus de crédit auprès du public européen, qu'elle aurait largement emprunté et cessé de payer les ar-rérages de sa dette.

Quant à M. Clamageran, M. Ernest Brelay, loin de chercher à lutter contre son savant confrère, entend lui rendre hommage en lui empruntant ses propres armes. C'est dans l'admirable *Histoire de l'impôt en France* que M. Ernest Brelay a trouvé de sympathiques commentaires sur les opinions de Louis XII, de Sully et de Colbert, lesquels ont dit successivement, presque en propres termes, que l'argent des taillables était infiniment mieux placé dans leurs propres mains que dans celle du fisc, et qu'il fallait leur en laisser la plus grande part possible, afin qu'ils la fissent fructifier au grand profit de l'État, qui s'enrichissait par eux et avec eux.

M. Clamageran a parlé de l'amortissement aux États-Unis ; il en a été enthousiaste à l'origine, mais son engouement a diminué, et il a dit nettement pourquoi. M. Ernest Brelay serait d'accord avec lui s'il n'avait omis de mentionner que le plus grand tort des Américains n'a pas été d'amortir, mais bien de s'appuyer pour cela sur le désastreux système protectionniste qui a enfanté ce que M. Clamageran appelle le prolétariat, ce que M. Ernest Brelay nomme le paupérisme. En dehors du protectionnisme, il y a enfin, comme contingent de la ruine américaine, l'emploi abusif du papier-monnaie d'État (*Green backs*) et son emploi prolongé en dépit de toutes les condamnations de l'histoire appuyée sur la science.

M. Brelay se résume en disant que le sujet n'est pas épuisé, à beaucoup près, mais qu'en attendant des excédents de budget on peut disserter utilement, sans oublier toutefois que pour le moment, le débat porte sur la peau de l'ours que l'on n'a pas encore mis à terre.

**M. Bonnal** appuie la déclaration de l'honorable M. Clamageran, sur l'obligation morale où est l'État d'emprunter à un taux relativement élevé dans les périodes de crise politique ou financière. Mais il demande l'autorisation, à ce sujet, de rappeler la théorie économique des immortels auteurs du Code civil, formulée dans les articles 529 et 530 sur les rentes.

L'État s'est en effet réservé le droit de rembourser à son gré et virtuellement de convertir. L'État n'est pas un emprunteur, ce qu'oublie la masse du public ; il est au contraire un vendeur de titres dont il sert les arrérages et dont le capital est inexigible de la part du créancier. Ce que vend l'État, c'est l'obligation de payer, périodiquement, des arrérages, dont le taux est établi par lui débiteur ; le capital fixé en échange est le prix de ladite *vente*. Il ne reçoit donc pas de *prêt*, c'est-à-dire un capital dont le remboursement serait exigible à telle ou telle époque ; non, il vend sur le versement d'un capital dont il acquiert la propriété perpétuelle, l'obligation de payer au « crédit-rentier » ou à son ayant-cause des arrérages dont il détermine le chiffre. L'État a donc le droit de procéder à des conversions lorsqu'il le juge convenable ; ce droit, il le trouve inscrit dans la loi civile, appui sûr, indéniable, des mesures que peuvent proposer les ministres des finances dans l'intérêt du pays.



# Libéralisme et religion : l'impossible dialogue

François Etner, *Catholiques et économistes. Leurs controverses depuis la Révolution*, Classiques Garnier, 2022.

Les rapports qu'entretiennent les libéraux avec la religion sont complexes, plus complexes que leurs déclarations, leurs enracinement catholique ou protestant, peuvent le laisser supposer. La question religieuse est plus grande encore que celle du rite, des pratiques ou des convictions. Elle irrigue les débats les plus théoriques et les plus scientifiques. En traitant de la question de la population et des idées de Malthus, Dunoyer, Garnier ou Molinari sont forcés de rejeter des préceptes et des représentations issus de l'Église, et chaque pas qu'ils font dans ce sens est accueilli par des réprimandes sévères des authentiques catholiques. Dans un autre ordre d'idées, Turgot, Condorcet et leurs successeurs ne peuvent pas prôner la perfectibilité de l'homme sans remettre en cause la compréhension vulgaire de la chute.

Dans un cadre resserré, celui des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, François Etner a produit sur ces problématiques une étude très instructive. Grâce à une connaissance approfondie des textes et des auteurs, dont il dresse des portraits souvent très perspicaces, il retrace les éléments de controverse majeurs entre catholiques et économistes, et tout particulièrement libéraux. Les multiples terrains où se livra cette bataille sont l'objet de différents chapitres. La conclusion générale est peut-être que l'opposition entre économie politique libérale et orthodoxie religieuse ne pouvait être évitée, car, d'un côté, reconnaît Etner, les économistes libéraux du passé ont été très anticléricaux, et de l'autre les catholiques se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui dans une critique du capitalisme.

Si les analyses de l'auteur sont justes, il y a dans ce livre tout à la fois des explications du passé et des avertissements pour l'avenir.

Benoît Malbranque

